



# Assemblée générale

Distr. générale  
18 février 2022  
Français  
Original : anglais

**Soixante-seizième session**  
Point 166 de l'ordre du jour  
**Financement des activités découlant**  
**de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité**

## **Budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023**

### **Rapport du Secrétaire général**

#### **Table des matières**

	<i>Page</i>
I. Mandat et résultats attendus . . . . .	5
A. Vue d'ensemble . . . . .	5
B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui . . . . .	6
C. Coopération au niveau régional . . . . .	13
D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays . . . . .	14
E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats . . . . .	15
II. Ressources financières . . . . .	25
A. Vue d'ensemble . . . . .	25
B. Contributions non budgétisées . . . . .	26
C. Gains d'efficacité . . . . .	26
D. Taux de vacance . . . . .	26
E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome . . . . .	27
F. Formation . . . . .	27
G. Services de détection des mines et de déminage . . . . .	28
III. Analyse des variations . . . . .	29
IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre . . . . .	32



V.	Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/306 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée . . . . .	33
A.	Assemblée générale . . . . .	33
B.	Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires . . . . .	41
Annexes		
I.	Définitions . . . . .	50
II.	Organigrammes . . . . .	52

## Résumé

Le présent rapport porte sur le budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 (exercice 2022/23), dont le montant s'élève à 526 933 600 dollars.

Ce budget est en augmentation de 7 059 100 dollars (1,4 %) par rapport aux crédits de 519 874 500 dollars ouverts pour 2021/22.

Au cours de l'exercice 2022/23, le BANUS continuera d'aider le Conseil de sécurité à atteindre l'objectif général consistant à fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), à la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre d'opérations conjointes avec l'AMISOM.

Ce budget couvre le déploiement des effectifs suivants : 10 membres des contingents des Nations Unies, 18 586 militaires de l'AMISOM, 240 policiers de l'AMISOM, 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, 366 membres du personnel recruté sur le plan international, 189 membres du personnel recruté sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements.

La corrélation entre le montant total des ressources demandées pour l'exercice 2022/23 et l'objectif du Bureau est expliquée dans des tableaux du cadre de budgétisation axée sur les résultats, qui se rapportent à la composante Appui. Les effectifs du Bureau ont été déterminés pour cette composante.

Les explications relatives à la variation des ressources, humaines et financières, font référence s'il y a lieu aux produits correspondants prévus par le BANUS.

### Ressources financières

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant	Pourcentage
Militaires et personnel de police	151 154,4	146 716,5	146 087,5	(629,0)	(0,4)
Personnel civil	85 314,2	90 657,9	94 362,6	3 704,7	4,1
Dépenses opérationnelles	289 147,1	282 500,1	286 483,5	3 983,4	1,4
<b>Montant brut</b>	<b>525 615,7</b>	<b>519 874,5</b>	<b>526 933,6</b>	<b>7 059,1</b>	<b>1,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	7 842,6	7 814,8	8 022,0	207,2	2,7
<b>Montant net</b>	<b>517 773,1</b>	<b>512 059,7</b>	<b>518 911,6</b>	<b>6 851,9</b>	<b>1,3</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	—	—	—	—	—
<b>Total</b>	<b>525 615,7</b>	<b>519 874,5</b>	<b>526 933,6</b>	<b>7 059,1</b>	<b>1,4</b>

<b>Ressources humaines</b>										
	<i>Observa- teurs militaires</i>	<i>Contingents des Nations Unies</i>	<i>Contingents de l'AMISOM</i>	<i>Police de l'AMISOM</i>	<i>Unités de police constituées de l'AMISOM</i>	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>	<i>Personnel recruté sur le plan national<sup>a</sup></i>	<i>Volontaires des Nations Unies</i>	<i>Personnel fourni par des gouvernements</i>	<i>Total</i>
<b>Composante militaire</b>										
Effectif approuvé 2021/22	–	10	18 586	240	800	–	–	–	–	19 636
Effectif proposé 2022/23	–	10	18 586	240	800	–	–	–	–	19 636
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<b>Composante</b>										
Appui logistique										
Effectif approuvé 2021/22	–	–	–	–	–	366	189	20	6	581
Effectif proposé 2022/23	–	–	–	–	–	366	189	20	6	581
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	–
<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.										
Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre sont énoncées à la section IV du présent rapport.										

## I. Mandat et résultats attendus

### A. Vue d'ensemble

1. Le mandat du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) a été établi par le Conseil de sécurité dans sa résolution [1863 \(2009\)](#). La dernière prorogation en date, jusqu'au 31 mars 2022, a été autorisée par le Conseil dans sa résolution [2614 \(2021\)](#).

2. Le Conseil de sécurité a chargé le BANUS de fournir un dispositif d'appui logistique à la Mission de l'Union africaine en Somalie (AMISOM), objectif que le Conseil a énoncé dans sa résolution [1863 \(2009\)](#) et élargi dans ses résolutions [1872 \(2009\)](#), [1910 \(2010\)](#), [1964 \(2010\)](#), [2010 \(2011\)](#), [2036 \(2012\)](#), [2073 \(2012\)](#), [2093 \(2013\)](#), [2124 \(2013\)](#), [2245 \(2015\)](#), [2372 \(2017\)](#), [2431 \(2018\)](#), [2472 \(2019\)](#), [2520 \(2020\)](#), [2568 \(2021\)](#) et [2614 \(2021\)](#).

3. Par sa résolution [2102 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a créé la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie (MANUSOM) et décidé qu'elle aurait son siège à Mogadiscio et que le Bureau d'appui de l'ONU pour la Mission de l'Union africaine en Somalie (UNSOA, désormais appelé BANUS) lui fournirait des services d'appui administratif, financier et technique dans toute la Somalie.

4. Dans sa résolution [2124 \(2013\)](#), le Conseil de sécurité a prié l'UNSOA d'appuyer l'Armée nationale somalienne en lui fournissant des rations alimentaires et de l'eau, du carburant, des moyens de transport, des tentes et des moyens d'évacuation sanitaire intrathéâtre et décidé que cet appui exceptionnel se limiterait aux opérations menées conjointement par l'Armée nationale somalienne et serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies.

5. Dans sa résolution [2245 \(2015\)](#), le Conseil de sécurité, compte tenu de l'élargissement de la mission de l'UNSOA depuis sa création en 2009, a décidé que le Bureau serait rebaptisé Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (BANUS) et qu'il serait chargé de fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et à l'Armée nationale somalienne lors des opérations menées conjointement avec l'AMISOM. Il a également qualifié le BANUS de levier stratégique de l'action menée en Somalie par l'ONU et la communauté internationale. Dans sa résolution [2520 \(2020\)](#), le Conseil a prié le Secrétaire général de renforcer l'appui apporté aux 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes, dont une part appropriée d'agents de la police fédérale et de la police des États qui étaient officiellement intégrés à ces forces, conformément au dispositif national de sécurité, et qui participaient activement aux opérations menées conjointement ou de façon coordonnée avec l'AMISOM pour la mise en œuvre directe du Plan de transition, et d'étendre l'appui apporté par l'ONU aux forces de sécurité somaliennes, de manière à intégrer la formation, le matériel et le mentorat, afin de contrer la menace que représentaient les engins explosifs improvisés. Le soutien logistique direct au titre de cette assistance aux forces de sécurité somaliennes serait financé par un fonds d'affectation spéciale des Nations Unies, le personnel du BANUS devant veiller à ce que ce dispositif d'appui soit effectivement fourni et à ce que tout appui apporté à des forces de sécurité non onusiennes soit strictement conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

6. Dans sa résolution [2568 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a autorisé la fourniture d'un appui par l'ONU à 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes, dont une part appropriée d'agents de la police fédérale et de la police des États qui étaient officiellement intégrés à ces forces, conformément au dispositif national de sécurité, et qui participaient activement aux opérations menées conjointement ou de façon coordonnée avec l'AMISOM à l'appui direct du Plan de transition de la Somalie. Il a

par ailleurs souligné à nouveau qu'il importait que l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes travaillent conjointement avec le BANUS en vue de fournir un appui logistique, et d'assurer entre autres la sécurité des aéroports et des convois, la protection des civils et la protection des principales voies de ravitaillement, et a prié également le Secrétaire général d'étendre l'appui apporté par l'ONU aux forces de sécurité somaliennes, de manière à intégrer la formation, le matériel et le mentorat, afin de contrer la menace que représentaient les engins explosifs improvisés.

7. Dans sa résolution [2568 \(2021\)](#), le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général d'élaborer avant la fin septembre 2021, conjointement avec l'Union africaine et en consultation avec le Gouvernement fédéral somalien et les donateurs, une proposition sur les objectifs stratégiques, la taille et la composition de la future mission reconfigurée de l'Union africaine. Le Conseil l'a également prié de dresser, en consultation avec toutes les parties prenantes, un ensemble d'options relatives à la poursuite du soutien logistique de l'ONU à partir de 2022, y compris la poursuite du soutien de l'ONU à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes parallèlement à une mission reconfigurée de l'Union africaine, et de les lui présenter au plus tard à la fin octobre 2021. Dans sa résolution [2614 \(2021\)](#), le Conseil a décidé de proroger le mandat de l'AMISOM et du BANUS jusqu'au 31 mars 2022.

8. L'ONU participe actuellement activement aux discussions tenues entre le Gouvernement fédéral somalien, l'Union africaine et les principaux bailleurs de fonds. Des progrès ont été réalisés lors de discussions techniques organisées à Mogadiscio du 27 janvier au 9 février 2022, en ce qui concerne notamment l'élaboration du projet de concept des opérations conjoint de l'Union africaine et du Gouvernement fédéral somalien pour une mission reconfigurée, le projet de proposition conjointe de l'Union africaine et de l'ONU relative à une mission reconfigurée et le projet d'options relatives au soutien logistique de l'ONU à l'appui d'une mission reconfigurée et des forces de sécurité somaliennes à l'avenir, autant de sujets abordés par le Conseil de sécurité dans sa résolution [2568 \(2021\)](#).

## **B. Hypothèses budgétaires et activités d'appui**

9. Dans l'ensemble, le BANUS s'est acquitté de sa mission de manière satisfaisante, contribuant efficacement à l'exécution des mandats de l'AMISOM, comme exigé par le Conseil de sécurité dans ses résolutions [2124 \(2013\)](#), [2245 \(2015\)](#), [2372 \(2017\)](#), [2431 \(2018\)](#), [2472 \(2019\)](#), [2520 \(2020\)](#), [2568 \(2021\)](#) et [2614 \(2021\)](#), et permettant à la MANUSOM de mener à bien ses activités relatives aux programmes en Somalie.

10. Le BANUS s'acquitte de son mandat en recourant à une combinaison de modalités de prestation de services, se caractérisant notamment par un effectif allégé, des fournisseurs extérieurs privés et des services sur le théâtre d'opérations fournis par des agents de l'AMISOM en tenue conformément aux dispositions des mémorandums d'accord. Pendant l'exercice 2022/23, il continuera d'apporter un appui à l'AMISOM par l'intermédiaire des états-majors de secteur, des aéroports de Kismayo, Dhooble, Baidoa, Beledweyne, Jawhar et Baledogle, et des états-majors de bataillon.

11. Le BANUS a mis en place un mémorandum d'accord avec l'AMISOM et le Gouvernement fédéral somalien en ce qui concerne la fourniture d'un soutien aux forces de sécurité somaliennes. Cet accord tripartite prévoit la prestation d'une assistance occasionnelle par le BANUS à l'AMISOM aux fins de la fourniture du dispositif d'appui aux bases avancées des forces de sécurité somaliennes et prévoit également de nouveaux mécanismes conjoints BANUS-Gouvernement fédéral somalien aux fins du respect et du contrôle des obligations découlant de la

responsabilité mutuelle en matière de gestion des ressources mises à disposition par l'ONU et de la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

12. Pendant l'exercice 2022/2023, le BANUS appuiera la mise en place d'une mission reconfigurée de l'Union africaine, conformément à la résolution 2568 (2021), en vue du transfert des responsabilités en matière de sécurité aux forces de sécurité somaliennes. Il s'agira notamment d'assurer, sur le plan de la logistique, le transfert au Gouvernement fédéral somalien de l'appui non létal apporté par le Bureau aux opérations menées conjointement ou de façon coordonnée avec l'AMISOM. Les autorités somaliennes, le BANUS et les partenaires donateurs s'efforceront de développer un modèle de soutien à moyen terme, mais les hypothèses budgétaires pour 2022/23 seront établies en partant du principe que le BANUS reste responsable de l'appui fourni, dans le respect des dispositions actuelles, grâce au fonds d'affectation spéciale des forces de sécurité somaliennes.

13. S'agissant des objectifs fixés dans le Plan de transition de la Somalie, les opérations de l'Union africaine et des forces de sécurité somaliennes qui bénéficieront d'un appui du BANUS pendant l'exercice 2022/23 comprendront l'affaiblissement des capacités des Chabab, la sécurisation et la stabilisation des zones d'influence et des principaux itinéraires de ravitaillement et le développement des capacités et des moyens des forces de sécurité somaliennes. Le BANUS continuera en outre de soutenir les activités de la MANUSOM, dans le respect du mandat qui lui a été confié.

14. Le BANUS, avec l'aide d'un petit nombre d'experts militaires des Nations Unies intégrés dans ses sections techniques, continuera d'assurer la formation et d'effectuer des mouvements stratégiques pour apporter un appui logistique aux centres de secteur et à certains états-majors de bataillons de l'AMISOM. Il continuera de collaborer pleinement avec les forces de sécurité somaliennes et l'AMISOM en ce qui concerne les plans de reconfiguration et de redéploiement en cours de définition, et participe, avec les partenaires de la communauté internationale, à l'instance plus large connue sous le nom de groupe de coordination militaire, qui fait partie du cadre de l'approche globale pour la sécurité. Ce faisant, il est à même de comprendre rapidement les ajustements qu'il est possible d'apporter aux besoins en matière d'appui. Le Bureau poursuivra également les activités menées en matière de formation, de soutien technique et d'encadrement aux fins du développement de capacités de lutte contre les engins explosifs improvisés, par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines de l'ONU, tant pour l'AMISOM que pour les forces de sécurité somaliennes.

15. En 2022/23, le BANUS adaptera ses opérations en fonction des besoins pour fournir un appui à la mission de l'Union africaine reconfigurée, y compris sur le plan de la logistique, comme demandé par le Conseil de sécurité dans sa résolution 2568 (2021).

16. Le BANUS est dirigé par une Sous-Secrétaire générale, qui supervise le Groupe des relations et de la coordination avec l'extérieur, le Conseiller principal et la Conseillère pour les questions de genre, l'Équipe déontologie et discipline, le Groupe des affaires juridiques, la Section de la sûreté et de la sécurité, le Groupe des commissions d'enquête et la Section de la gestion et de l'appui en matière d'information. Outre la gestion globale des trois piliers (Gestion des opérations et des ressources, Gestion de la prestation de services et Gestion de la chaîne d'approvisionnement), chacun dirigé par un(e) chef de service, le Directeur du BANUS supervise directement la Section de la sécurité aérienne, le Groupe de la gestion des risques et de l'application des recommandations d'audit, le Groupe de l'environnement, la Cellule chargée de la sécurité et de la santé au travail, la Cellule chargée des questions de qualité de vie, le Groupe des questions de genre et l'équipe

d'appui des Nations Unies, que représente un contingent envoyé par un pays fournisseur de contingents.

17. Le (la) Chef du pilier Gestion des opérations et des ressources supervise la Section du budget et des finances, le Groupe de la coordination des services communs, la Section des technologies, la Section des ressources humaines, le Centre intégré de formation du personnel des missions et le Centre d'appui à la mission.

18. Le (la) Chef du pilier Gestion de la prestation de services supervise la Section des transports aériens, la Section du génie et de l'entretien des installations, la Section des services essentiels, la Section des services médicaux, la Section du contrôle des mouvements et la Section des transports.

19. Le (la) Chef du pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement supervise la Section de la gestion des acquisitions, la Section de la gestion centralisée des stocks, la Cellule chargée des réclamations, la Section de la gestion de la performance et la Section des achats.

20. Les dépenses prévues au titre du fonctionnement du BANUS pour l'exercice 2022/23 s'élèvent à 526 933 600, ce qui représente une augmentation de 7 059 100 dollars (1,4 %) par rapport aux ressources approuvées pour 2021/22 (519 874 500 dollars). Les prévisions font notamment apparaître une augmentation des crédits demandés au titre des dépenses opérationnelles (3 983 400 dollars, soit 1,4 %), laquelle tient essentiellement à l'augmentation du coût des carburants et lubrifiants et à l'acquisition de véhicules spécialisés pour remplacer des biens ayant dépassé leur durée d'utilité, ainsi qu'une augmentation des crédits demandés au titre du personnel civil (3 704 700 dollars, soit 4,1 %), qui s'explique principalement par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international, comme suite à la révision du barème des traitements entrée en vigueur en janvier 2022. Cette augmentation est en partie compensée par une réduction des crédits demandés au titre des militaires et du personnel de police (629 000 dollars, soit 0,4 %), qui tient principalement à la baisse des prévisions de dépenses relatives aux voyages (déploiement, relève et rapatriement) des contingents.

21. Les installations et le personnel de l'ONU se trouvant à Mogadiscio continuent de faire l'objet de graves menaces de sécurité, comme en témoigne une série d'attaques perpétrées dans la zone de l'aéroport international Aden Adde et contre l'Organisation directement, lesquelles ont fait des blessés et encore une fois mis en évidence l'existence de vulnérabilités et la difficulté à assurer la sûreté et la sécurité du personnel. Une attaque de tirs indirects survenue le 1<sup>er</sup> janvier 2019 a déclenché un mouvement de grande ampleur tendant à l'amélioration des mesures d'atténuation des risques. Nombre de celles-ci nécessitaient d'investir dans les infrastructures physiques, objectif vers lequel des progrès significatifs ont été réalisés mais qui exige une action plus soutenue en matière de suivi, d'examen et d'amélioration. À la suite de l'évaluation de la sécurité, il a été recommandé, comme mesure immédiate, d'installer des toits de protection et des parois latérales résistant aux explosions pour protéger les bureaux et les conteneurs, et de rendre ces dispositifs obligatoires pour tous les organismes du système de gestion de la sécurité des Nations Unies, y compris les complexes du BANUS et de la MANUSOM.

22. Après les événements de janvier 2019, le BANUS a réalisé une évaluation en interne pour déterminer s'il était préférable de transférer certaines fonctions à Nairobi afin de minimiser la concentration de personnel à Mogadiscio. Deux études, l'une en janvier et l'autre en octobre 2019, ont été entreprises à la suite des attaques. Des examens supplémentaires ont été effectués en 2021, lesquels ont permis de recenser d'autres postes occupés par du personnel civil qui pouvaient être transférés de Mogadiscio à Nairobi.

23. La Section de la gestion centralisée des stocks du BANUS continue de repositionner des stocks dans les entrepôts de Kismayo, Baidoa, Beledweyne et Jawhar, en fonction des besoins des secteurs. Ces entrepôts, qui sont actuellement gérés par un prestataire de services extérieur, doivent permettre de répondre aux besoins immédiats de chaque secteur. Le Bureau dispose également d'un entrepôt de plus petite taille à Mombasa, qui lui sert à apporter un appui à Dhooble, dans le secteur 2, et à stocker des articles de contingence.

24. Les grands projets de construction entrepris à Mogadiscio étant d'ores et déjà terminés ou devant l'être durant l'exercice budgétaire 2021/22, le BANUS se concentrera en 2022/23 sur l'amélioration des infrastructures existantes et le renforcement des mesures de sécurité dans tous les sites d'opérations en Somalie. Les nouveaux projets de construction seront axés sur : a) les améliorations essentielles liées à la sécurité de nombreux éléments des installations, notamment le contrôle du périmètre et des accès et les abris souterrains fortifiés ; b) la fourniture de toits de protection supplémentaires pour les modules d'hébergement et les modules à usage de bureaux à parois souples ; c) les initiatives environnementales, notamment la modernisation de certains éléments des installations existantes afin de continuer de réduire l'empreinte écologique de la mission ; d) l'installation de stations de traitement des eaux supplémentaires à Dhuusamarreeb ou le remplacement de celles qui s'y trouvent déjà ; e) l'ouverture de puits d'eau profonde dans les bases opérationnelles avancées ; f) l'installation de stations d'épuration supplémentaires dans les nouvelles constructions et le remplacement de celles qui existent déjà ; g) la conversion des centrales électriques conventionnelles en centrales électriques au diesel synchronisées et de taille adaptée ; h) l'installation de lampes à diodes électroluminescentes, de minuterics pour les unités de climatisation et de capteurs de mouvement pour les lampes supplémentaires afin de réduire la consommation d'énergie ; i) le recours à l'énergie solaire pour réduire la dépendance aux combustibles fossiles ; j) la conclusion d'un accord d'achat pour la fourniture d'énergie solaire au camp de Baidoa ; k) l'amélioration des installations liées au bien-être du personnel de l'Organisation et de l'AMISOM.

25. Ainsi que le prévoit sa stratégie en matière d'environnement, le BANUS continuera de gérer de manière adéquate les eaux usées et les déchets solides dans les camps des Nations Unies et les états-majors de secteurs, par l'intermédiaire de partenaires commerciaux. Le Bureau entend en outre améliorer le tri des déchets solides à la source afin d'en optimiser le recyclage, et compte installer des systèmes de recyclage des eaux usées traitées en vue de réduire l'utilisation d'eau douce pour les besoins en eau non potable. Il poursuivra par ailleurs sa campagne de reboisement en installant des pépinières de semis d'arbres dans les secteurs de mission.

26. Afin d'améliorer la durabilité environnementale, le BANUS continuera de promouvoir de bonnes habitudes de consommation et de mieux faire connaître les questions de protection de l'environnement en prévoyant des activités telles que la diffusion d'émissions, la mise en commun des meilleures pratiques et la formation de son personnel et de celui de la MANUSOM et de l'AMISOM, notamment au moyen de brochures sur l'environnement et d'autres supports d'information. Il encouragera également une culture de responsabilité environnementale et de conscience écologique chez les membres du personnel afin de contribuer à réduire la consommation d'énergie, et procédera régulièrement à des audits environnementaux dans tous les sites pour en vérifier la conformité avec la stratégie de l'Organisation en matière d'environnement. Le Bureau continue en outre de faire appel, selon les besoins, aux services d'experts extérieurs au titre du projet d'assistance technique rapide pour les questions environnementales et climatiques afin de faire progresser le plan d'action pour l'environnement. Un comité conjoint de l'environnement constitué par l'ONU et l'AMISOM fournira des orientations stratégiques pour la supervision

des questions environnementales, tandis que l'équipe responsable des questions ayant trait à l'eau et à l'environnement guidera la mise en œuvre des activités menées en la matière.

27. Le BANUS continuera de s'efforcer de réduire son empreinte écologique en Somalie. Le programme de recyclage basé sur des poubelles de couleurs différentes se poursuivra, tout comme l'initiative consistant à renforcer l'utilisation de l'énergie solaire dans l'ensemble des camps gérés par le Bureau. La pratique consistant à synchroniser les groupes électrogènes sera étendue à un plus grand nombre de sites afin d'optimiser l'équilibrage de charge, ce qui permettra de protéger le matériel et de réduire l'utilisation de nécessaires d'entretien. La synchronisation des groupes électrogènes a de nombreux avantages et permet notamment d'assurer une production maximale en cas de pic de la demande d'électricité et une production minimale lorsque les besoins sont faibles. Les groupes électrogènes parallèles augmentent donc la fiabilité des systèmes électriques et les rendent plus efficaces.

28. Le BANUS continue de former et d'encadrer le personnel civil et le personnel en tenue de l'AMISOM à la gestion de l'environnement, notamment à la gestion des déchets, dans tous les sites de la Mission afin d'aider celle-ci à améliorer la performance environnementale et à atténuer l'impact de ses opérations sur l'environnement.

29. Le BANUS poursuivra sa stratégie de réduction du parc de véhicules terrestres et matériel connexe, en adaptant et en améliorant les services de transport à Mogadiscio et dans les différents secteurs. Une formation des conducteurs et des opérateurs sera dispensée au personnel de l'AMISOM afin de garantir que les véhicules et les équipements sont utilisés conformément à leurs spécificités et à leurs fonctionnalités. L'instauration d'inspections hebdomadaires par les utilisateurs finaux permettra de repérer les réparations nécessaires avant que des pannes ne surviennent. L'installation du nouveau système de suivi des véhicules CarLog permettra par ailleurs un meilleur contrôle général de la flotte, eu égard à l'emploi du matériel et au comportement des conducteurs. L'utilisation de ce système pour réguler l'usage du parc de véhicules terrestres permettra de réduire les coûts d'entretien et de réparation.

30. Huit hélicoptères déployés pour les opérations logistiques continueront de fournir un appui au réapprovisionnement et d'être au service de l'AMISOM dans les endroits où la Mission ne fournit pas de services d'escorte, et deux hélicoptères seront mobilisés pour l'évacuation sanitaire primaire et secondaire. Le budget pour 2022/23 prévoit également des crédits pour sept hélicoptères militaires et quatre avions, ainsi que pour la mise à disposition de deux avions dans le cadre d'un accord global passé avec des compagnies de transport aérien à la demande.

31. Le BANUS continuera de diversifier ses services de connectivité haut débit afin d'optimiser sa résilience opérationnelle, de réduire au minimum le temps de latence et de proposer à moindre coût des solutions qualitatives en matière de bande passante. Les services Internet satellitaires à haut débit O3B et les services Internet fournis par des prestataires locaux resteront respectivement la première et la deuxième sources de raccordement au réseau étendu, les services de terminaux VSAT d'Intelsat prenant le relais en cas de besoin afin d'assurer la disponibilité des services de réseau pour l'ensemble des bureaux du BANUS et de l'AMISOM. Le réseau central de services de communication et de services technologiques, qui s'appuie sur des solutions sans fil et des installations câblées, continuera d'être étendu dans le centre-sud de la Somalie pour que tous les états-majors de secteur et de bataillon et toutes les bases d'opérations avancées de l'AMISOM bénéficient de communications sécurisées. Tous les grands sites, dont le siège du BANUS et les bureaux régionaux et antennes, continueront de disposer d'une infrastructure numérique de base, reposant sur

l'utilisation de centres de données modulaires destinés à regrouper et à intégrer l'ensemble des installations de communication et installations informatiques. Ayant procédé avec succès à la migration de 80 % de ses centres de données vers l'infrastructure en nuage en 2021, la mission prépare maintenant la phase 2 du projet, qui vise à fermer complètement tous les centres de données restants, y compris celui hébergé à l'Office des Nations Unies à Nairobi. Dans le même temps, elle s'attelle à achever de mettre en œuvre diverses mesures visant à renforcer la sécurité des camps ou la protection des forces. Ainsi, des systèmes d'alerte rapide permettant de lutter contre la menace roquettes-artillerie-mortiers ont été déployés dans leur intégralité à Mogadiscio, en mai 2020, à Kismaayo, en décembre 2020 et, plus récemment, à Dhooble, en décembre 2021. Il est prévu que les deux systèmes restants soient installés à Baidoa et à Jawhar, en dépit de retards dus aux difficultés logistiques engendrées par la pandémie de COVID-19.

32. Pendant l'exercice 2022/23, le BANUS s'attellera à préserver le réseau TETRA, les systèmes de transmission radio par satellite à émission directe (Iridium), les réseaux radio à haute fréquence et les réseaux du système d'interopérabilité radio afin de couvrir les zones où l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes devraient mener conjointement des opérations pendant la phase d'exécution du Plan de transition. Il prévoit en outre de maintenir son niveau d'empreinte de l'informatique et des communications, avec l'utilisation d'équipements tels que des liaisons hertziennes, des terminaux VSAT et des tours de communication, pour appuyer les initiatives de multiplication de la puissance de l'AMISOM dans les domaines du renseignement, de la surveillance et de la reconnaissance, grâce à la création de centres d'opérations conjoints dans les états-majors de secteur et de bataillon et les bases opérationnelles avancées. Le BANUS continuera de : a) développer et mettre en œuvre des initiatives favorisant l'énergie renouvelable, comme l'utilisation des énergies solaire et éolienne et de batteries intelligentes, afin de réduire sa dépendance à l'égard des combustibles fossiles pour ce qui est d'alimenter les services de communication ; b) mener des initiatives plus larges de renforcement des capacités visant à améliorer l'interopérabilité entre l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes au niveau des états-majors de secteur et de bataillon et des bases opérationnelles avancées, en utilisant de manière efficace les différents modes de communication ; c) soutenir l'élaboration du manuel de commandement, de conduite des opérations, de transmissions et de renseignement destiné à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes.

33. Le BANUS continuera de soutenir les initiatives entreprises par la MANUSOM, l'AMISOM et leurs partenaires en matière de communications, telles que la mise en œuvre d'une stratégie d'information au sortir des élections générales de 2021 et 2022, le Plan de transition de la Somalie, s'agissant notamment d'apporter un soutien accru aux forces de sécurité somaliennes, et la reconfiguration de la mission de l'Union africaine. Il continuera également d'organiser des programmes de sensibilisation et d'information sur la COVID-19, puisque celle-ci a une incidence sur l'exécution des mandats des clients. Enfin, le Bureau continuera de favoriser une participation accrue des Somaliens et des Somaliennes à la prestation de services d'information, à la mise en place d'une infrastructure de communication stratégique et à l'entretien des émetteurs dont dépendent les radios locales de Baidoa, Beledweyne, Kismayo, Jawhar et Dhooble.

34. L'AMISOM exploitera des unités médicales stratégiques de niveau II dans tous les centres d'opérations de secteur. Une unité de ce type restera opérationnelle à Mogadiscio afin de renforcer le soutien sanitaire apporté à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes. Le BANUS continuera de fournir des services de consultation de niveau I+ au personnel en civil dans le cadre du régime des engagements à Mogadiscio et d'exploiter des dispensaires dans les secteurs pour les

clients ne relevant pas de l'AMISOM. Durant l'exercice antérieur, le Bureau a par ailleurs déployé une ambulance aérienne spéciale afin de réduire le temps de réaction et de gagner en autosuffisance.

35. Pour promouvoir la sécurité et la santé au travail, le BANUS a organisé une formation à l'intention des superviseurs, du personnel et des prestataires de services extérieurs, laquelle portait sur la sensibilisation à ces questions, l'identification des risques et la mise en place de mesures de contrôle et d'atténuation. Il a en outre publié des directives sur mesure afin de donner à son personnel des conseils sur les normes de santé et de sécurité au travail et entend continuer de surveiller les activités des clients et des prestataires afin de réduire très tôt les risques potentiels.

36. En assurant la mise en place et la promotion d'installations et de programmes de détente et de loisirs, le BANUS continuera d'améliorer la qualité de la vie du personnel déployé en Somalie.

37. Au vu des conditions de sécurité et du fait que les engins explosifs improvisés continuent de présenter un danger, tant pour les forces de sécurité somaliennes que pour l'AMISOM, le Service de la lutte antimines continuera d'appuyer l'atténuation des menaces liées à ces dispositifs pendant l'exercice 2022/23. L'accent restera mis sur la fourniture d'analyses spécialisées et de conseils sur l'atténuation des menaces liées aux engins explosifs durant la planification des déplacements et les opérations ; la fourniture d'équipes techniques et de matériel spécialisé pour former et encadrer le personnel de l'AMISOM et les forces de sécurité somaliennes en matière d'atténuation des menaces liées aux engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions ; la fourniture d'une assistance technique aux forces de sécurité somaliennes concernant le stockage et la gestion, en toute sécurité, des munitions et des explosifs ; la mise à disposition des chiens détecteurs d'explosifs dans chaque secteur à l'appui des activités de recherche et de détection des engins explosifs ; le déploiement, dans tous les secteurs, d'équipes locales chargées de neutraliser les engins explosifs ; la sensibilisation du personnel de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes à la menace que représentent les engins explosifs improvisés, l'objectif étant de permettre l'application de mesures d'atténuation.

38. Le BANUS continuera de former et d'encadrer le personnel de l'AMISOM ainsi que d'en renforcer les capacités, en assurant des fonctions d'appui, notamment dans les domaines suivants : médecine, transmissions, contrôle des mouvements, sûreté et sécurité aériennes, gestion du matériel, gestion des stocks, réparation et récupération des véhicules, purification de l'eau, gestion des déchets, gestion de l'environnement, production et distribution d'électricité, opérations de génie et restauration. Toutes les activités de formation seront conformes à la politique de diligence voulue en matière de droits humains établie par le Secrétaire général. Le BANUS continuera par ailleurs de suivre et d'évaluer la formation préalable au déploiement dispensée par les pays qui fournissent des contingents et du personnel de police à l'AMISOM afin de s'assurer qu'elle est bien conforme à cette politique.

39. Le BANUS a conclu un accord de prestation de services avec le Bureau du Coordonnateur résident et maintiendra son mécanisme de recouvrement des coûts concernant les services qu'il fournit aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, aux organisations non gouvernementales, aux ambassades et aux fournisseurs dans les domaines suivants : hébergement ; locaux à usage de bureaux ; services médicaux ; services de transport aérien ; informatique et communications, notamment s'agissant du réseau TETRA et des services de Wi-Fi, de téléphonie et de visioconférence ; location, entretien et réparation des véhicules ; carburant ; délivrance de cartes d'identité ; formation. Il continuera par ailleurs de facturer les frais administratifs occasionnés par les passagers ne faisant pas partie de son personnel ni de celui de la MANUSOM et de l'AMISOM qui voyagent à bord de ses

avions dans le cadre de vols internationaux. Ces passagers ne pourront bénéficier de son aide en matière de transport aérien que si les moyens nécessaires sont disponibles et que leur transport est sans effet sur ses activités.

40. Les capacités et les moyens des forces de sécurité somaliennes devraient continuer de croître progressivement, avec le soutien de la communauté internationale, de sorte que ces forces puissent assumer davantage de responsabilités en matière de sécurité.

41. Le climat politique et la disposition du Gouvernement fédéral somalien devraient être suffisamment favorables pour permettre au Bureau d'exécuter les activités prévues dans son mandat sans rencontrer de difficultés procédurales ou bureaucratiques excessives. La liberté de circulation du personnel et des prestataires de services du BANUS ne sera pas compromise par les mesures prises par les autorités du Gouvernement fédéral et des États membres de la fédération.

42. Il est prévu que les mandats confiés par le Conseil de sécurité à l'AMISOM et à la MANUSOM soient prolongés et courent jusqu'à la fin de l'exercice 2022/23 afin de permettre à ces missions d'apporter un appui essentiel au Gouvernement fédéral somalien dans l'exécution du plan d'action électoral.

43. La communauté internationale continuera de faciliter la constitution, la planification, l'entraînement, le déploiement et la formation au combat des forces de l'Armée nationale somalienne et de la Police somalienne, des services de police d'État, de la force des Darwich et des forces des États fédérés, ainsi que le maintien de leurs capacités, afin de ne pas compromettre la capacité des forces de sécurité somaliennes d'assumer les responsabilités en matière de sécurité nationale.

44. De nouvelles attaques au mortier contre les installations de l'ONU en Somalie entraîneraient une augmentation des besoins car il faudrait financer des mesures d'atténuation, notamment la réinstallation du personnel à Nairobi, ce qui prolongerait la chaîne d'approvisionnement et pourrait accroître encore davantage les besoins.

### **C. Coopération au niveau régional**

45. Le BANUS continuera de s'atteler à renforcer ses consultations avec la Commission de l'Union africaine, l'Autorité intergouvernementale pour le développement et le Bureau des Nations Unies auprès de l'Union africaine.

46. Les besoins stratégiques en matière de transports aériens, notamment les accords contractuels relatifs aux aéronefs et la relève des contingents, continuent d'être gérés en coopération avec le Siège de l'ONU à New York et le Centre stratégique des opérations aériennes à Brindisi (Italie), auxquels il est fourni un appui en la matière.

47. La Mission des Nations Unies au Soudan du Sud (MINUSS) continuera de faciliter les opérations de la Base d'appui de Mombasa et de s'appuyer sur cette dernière pour la gestion de ses activités liées au contrôle des mouvements.

48. Le BANUS continuera d'apporter un appui aux opérations de trésorerie de l'Office des Nations Unies à Nairobi dans le cadre d'un service de caisse intégré mis en place à la suite de l'entrée en service d'Umoja.

49. Le BANUS fera appel au Centre de services régional d'Entebbe (Ouganda) dans les domaines suivants : entrées en fonctions et cessations de service, prestations et états de paie du personnel recruté sur le plan national, règlement des sommes dues aux fournisseurs, avantages du personnel et voyages officiels, traitement des demandes de remboursement (au titre des frais de scolarité, des frais de voyages

officiels, etc.), services de caisse, formation et services de conférence, transports et contrôle des mouvements et services informatiques.

50. Le BANUS coopérera avec la Section de l'appui centralisé aux achats d'Entebbe pour rationaliser les services d'achat en Afrique centrale et en Afrique de l'Est en regroupant les achats dans le cadre de stratégies régionales. Il coopère par ailleurs de manière régulière avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement à Nairobi.

#### **D. Partenariats et coordination avec l'équipe de pays**

51. Pour renforcer l'efficacité des partenariats, poursuivre la planification conjointe et améliorer et rationaliser la coordination et l'exécution de l'appui logistique apporté à l'AMISOM, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes, le BANUS continuera de tenir des réunions périodiques et ponctuelles avec tous les partenaires aux niveaux stratégique et opérationnel afin de permettre une communication rapide et transparente, de veiller à ce que le soutien qu'il leur apporte soit aligné sur leurs priorités et de garantir que les décisions soient prises en tenant compte des incidences sur les besoins en ressources. Afin de favoriser l'exécution du mandat du BANUS et sous la direction stratégique des hauts responsables du Bureau, le Centre d'appui à la mission continuera de collaborer efficacement avec ses principaux clients, à savoir l'AMISOM, la MANUSOM et les forces de sécurité somaliennes, par l'intermédiaire du Centre commun d'opérations d'appui, de la Cellule de soutien à l'Armée nationale somalienne et du Groupe de la coordination régionale. Pour coordonner au mieux l'appui qu'il apporte à l'AMISOM, le Centre commun d'opérations d'appui restera une entité conjointe AMISOM-BANUS, le personnel des deux entités travaillant en collaboration dans des bureaux partagés.

52. Sur le plan politique, la Chef du BANUS travaillera en concertation permanente avec le siège de l'Union africaine, à Addis-Abeba, ainsi qu'avec le Représentant spécial pour la Somalie de la présidence de la Commission de l'Union africaine et Chef de l'AMISOM, le commandant de la force de l'AMISOM, les représentants des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, du Gouvernement fédéral somalien et des États membres de la fédération, les donateurs, les membres du Conseil de sécurité et les membres de l'Union européenne, afin de mobiliser et de coordonner, à tous les niveaux, l'appui à l'exécution du mandat du BANUS en Somalie. La Sous-Secrétaire générale tiendra régulièrement des consultations avec l'AMISOM, le Gouvernement et les dirigeants des forces de sécurité somaliennes afin de faciliter l'application des mesures d'atténuation des risques qui relèvent de la politique de diligence voulue en matière de droits humains et qui visent à gérer et à réduire les risques graves de violations de ces droits pendant les opérations de lutte contre le terrorisme et de sécurité menées par des forces soutenues par l'ONU.

53. En apportant un appui logistique au Centre d'opérations en cas de catastrophe de l'ONU, le BANUS continuera d'aider l'équipe de pays des Nations Unies à mettre en œuvre ses programmes (en appliquant des modalités de recouvrement des coûts, le cas échéant), en particulier dans les cas où elle lutte contre les catastrophes naturelles que sont les inondations, la sécheresse ou de mauvaises conditions agricoles. À Mogadiscio et à Baidoa, où le BANUS fournit des bureaux et des espaces de travail à l'équipe de pays des Nations Unies, le Centre d'opérations en cas de catastrophe, la MANUSOM et le Bureau partagent les mêmes locaux. Au niveau stratégique, la coopération se poursuit dans le cadre de réunions périodiques de l'équipe de coordination du dispositif de sécurité, placée sous l'égide de l'agent habilité et Représentant spécial du Secrétaire général, tandis que la coopération opérationnelle

est assurée par le Bureau du Représentant spécial adjoint du Secrétaire général (Coordonnateur résident et Coordonnateur de l'action humanitaire).

54. Le BANUS continuera de fournir un appui logistique et administratif aux organismes, fonds et programmes des Nations Unies, dans la limite des capacités et des ressources disponibles, en appliquant le principe du recouvrement des coûts. Il continuera également de rechercher des effets de synergie et des gains d'efficacité en collaborant avec les membres de l'équipe de pays des Nations Unies et d'autres partenaires.

## **E. Cadres de budgétisation axée sur les résultats**

55. Pour simplifier la présentation des changements proposés au titre des ressources humaines, on a distingué six interventions possibles concernant les postes, qui sont définies dans l'annexe I.A au présent rapport.

### **Appui logistique**

56. Le Bureau de la Sous-Secrétaire générale (Chef du BANUS) est chargé d'assurer la direction exécutive et l'administration de la mission et de superviser le Groupe des commissions d'enquête, l'Équipe déontologie et discipline, la Section de la gestion et de l'appui en matière d'information, le Groupe des affaires juridiques et la Section de la sûreté et de la sécurité.

57. Le Bureau de la Sous-Secrétaire générale est également chargé d'organiser la coopération stratégique du BANUS avec l'Union africaine, l'AMISOM, les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police, les États Membres, les partenaires et les autres interlocuteurs. Il assure la direction exécutive et l'administration du BANUS et s'emploie à concrétiser ses priorités stratégiques dans la prestation de services aux clients. Il est par ailleurs chargé de veiller à ce que tout appui fourni par le BANUS à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes soit conforme à la politique de diligence voulue en matière de droits humains.

58. La composante Appui logistique est chargée de fournir, dans les meilleurs délais, des services efficaces, rationnels et responsables afin d'aider le BANUS à s'acquitter de son mandat ; pour ce faire, elle exécutera les produits prévus, améliorera la qualité des services et réalisera des gains d'efficacité. Un appui sera apporté aux effectifs autorisés suivants : 10 membres des contingents des Nations Unies, 18 586 militaires de l'AMISOM, 240 policiers de l'AMISOM, 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, 70 membres du personnel civil de l'AMISOM et 581 membres du personnel civil, dont 366 membres du personnel recruté sur le plan international, 189 membres du personnel recruté sur le plan national, 20 Volontaires des Nations Unies et 6 membres du personnel fourni par des gouvernements.

59. L'appui fourni couvrira les domaines suivants : mise en œuvre des programmes relatifs à la déontologie et à la discipline ainsi qu'au VIH/sida, administration du personnel, gestion financière, soins de santé, entretien et construction de bureaux et de logements, informatique et communications, transports aériens et terrestres, approvisionnement et ravitaillement, et prestation de services de sécurité pour l'ensemble de l'opération.

60. Les indicateurs de succès et les produits liés à l'appui fourni à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes sont énumérés à la section 1.1 des réalisations escomptées, et ceux concernant l'appui fourni à la MANUSOM à la section 1.2.

1.1 Fourniture à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes, dans les meilleurs délais, de services efficaces, rationnels et responsables dans le cadre du dispositif d'appui logistique de l'ONU

1.1.1 Pourcentage des heures de vol approuvées qui ont été utilisées (hors opérations de recherche et de sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires) (2020/21 : 68 % ; 2021/22 :  $\geq 90$  % ; 2022/23 :  $\geq 90$  %)

1.1.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020/21 : 9 %, 2021/22 : 9 %, 2022/23 : 8 %)

1.1.3 Pourcentage annuel moyen de femmes parmi le personnel civil recruté sur le plan international (2020/21 : 31 %, 2021/22 :  $\geq 38$  %, 2022/23 :  $\geq 33$  %).

1.1.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 : 140 ; 2021/22 :  $\leq 78$ , 2022/23 :  $\leq 120$ )

1.1.5 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020/21 :  $\leq 120$ , 2021/22 :  $\leq 120$ , 2022/23 :  $\leq 120$ )

1.1.6 Score global sur le tableau de bord d'évaluation environnementale de l'Administration (2020/21 : 79, 2021/22 : 100, 2022/23 : 100)

1.1.7 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement grave, pas grave) (2020/21 : 84 %, 2021/22 :  $\geq 85$  %, 2022/23 :  $\geq 85$  %)

1.1.8 Respect de la politique de gestion des risques concernant la sécurité du travail sur le terrain (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 % ; 2022/23 : 100 %)

1.1.9 Note globale concernant l'indice de performance de l'Administration en matière de gestion du matériel, sur la base de 20 indicateurs clefs de résultats (2020/21 : 1 956 ; 2021/22 :  $\geq 1 800$ , 2022/23 :  $\geq 1 800$ )

1.1.10 Alignement entre le plan de gestion de la demande et le budget réel s'agissant des biens et services (2020/21 : 94,0 % ; 2021/22 : 94,6 % ; 2022/23  $\geq 90$  %)

1.1.11 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU

et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020/21 : 100 %, 2021/22 : 100 %, 2022/23 : 100 %)

1.1.12 Respect par les fournisseurs des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations ainsi qu'à la gestion des stocks (2020/21 : 97 % ; 2021/22 :  $\geq 95$  % ; 2022/23 :  $\geq 95$  %)

1.1.13 Capacité d'atténuation de la menace que représentent les engins explosifs improvisés et de neutralisation des explosifs et munitions, à l'appui de l'AMISOM et des opérations conjointes de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes, conformément au Plan de transition (2020/21 : 20 équipes ; 2021/22 : 20 équipes ; 2022/23 : 20 équipes)

1.1.14 Pourcentage des engagements du pacte du BANUS avec l'AMISOM respectés (2020/21 : 100 %, 2021/22 : 90 %, 2022/23 : 90 %)

1.1.15 Services de communication stratégique et d'information fournis de façon continue à l'appui de la réalisation des mandats de l'AMISOM, de la MANUSOM et du BANUS, vérifiables par leur présence dans la zone d'opérations et par des indicateurs de résultats atteignant 100 % comme prévu dans les contrats (2020/21 : 100 % ; 2021/22 : 100 %, 2022/23 : 100 %)

---

*Produits*

### **Amélioration des services**

- Exécution du plan d'action environnemental de la mission, conformément à la stratégie environnementale
- Contrôle de la gestion des risques liés à la sécurité et à la santé au travail au quartier général du BANUS et dans les états-majors de secteur
- Amélioration de l'orientation client et de la visibilité tout au long de la chaîne d'approvisionnement

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 23 appareils (6 avions et 17 hélicoptères)
- Fourniture d'un total de 15 016 heures de vol prévues (11 594 par des prestataires commerciaux et 3 422 par des prestataires militaires) pour tous types de services (transport de passagers, fret, patrouilles et observation, recherches et sauvetage et évacuations sanitaires primaires et secondaires)
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 23 appareils, ainsi que pour 148 aérodromes et sites d'atterrissage

### **Budget, finances et communication de l'information**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget de 526,93 millions de dollars

### **Personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 575 civils (366 agents recrutés sur le plan international, 189 agents recrutés sur le plan national et 20 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des

indemnités, prestations et avantages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget et la gestion de la performance

- Organisation d'activités de formation dans la zone de la mission (à l'intention de 300 membres du personnel civil) et appui à la formation organisée à l'extérieur de la zone de la mission (à l'intention de 70 membres du personnel civil)

### **Ingénierie et gestion des installations et des infrastructures**

- Services d'entretien et de réparation portant sur 131 installations de la mission réparties entre 7 sites
- Exécution de 14 projets de construction, de rénovation et d'aménagement, notamment des travaux de sécurisation des centres d'opérations de secteur à Kismayo, Jawhar, Baidoa, Beledweyne, Dhooble, Baledogle et Mogadiscio
- Exploitation et entretien de 424 groupes électrogènes appartenant à l'ONU et de 3 sites de production d'énergie solaire
- Exploitation et entretien de 48 stations d'épuration appartenant à l'ONU, réparties sur 7 sites, et de 129 installations complètes de purification de l'eau appartenant à l'ONU, réparties sur 79 sites
- Fourniture de services de gestion des déchets, y compris de collecte et d'élimination des déchets liquides et solides, dans 131 sites
- Exploitation et entretien de 37 cuisines mobiles appartenant à l'ONU et de 8 cuisines communes de campagne, réparties sur 37 sites
- Fourniture d'un soutien de génie à l'AMISOM [approvisionnement en fournitures pour la défense des périmètres (59) et alimentation en eau (79) et en électricité (59)] dans des bases opérationnelles avancées dans 6 secteurs
- Mise à disposition de 772 logements individuels conformes aux normes minimales de sécurité opérationnelle dans 6 secteurs et au camp de Mogadiscio pour le personnel relevant du système de gestion des risques de sécurité
- Mise à disposition de 480 conteneurs d'hébergement de petite taille pour les prestataires qui vivent dans les camps des Nations Unies et qui y fournissent des services quotidiens (santé, sécurité, aviation, gestion des installations, restauration, communication et conseil)

### **Gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 33,7 millions de litres de carburant (11,2 millions pour les opérations aériennes, 3,6 millions pour les transports terrestres, 18,8 millions pour les groupes électrogènes et 0,1 million pour les opérations maritimes ou fluviales) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 9 sites

### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture de 25 répéteurs-émetteurs à ultra-haute fréquence et de 4 398 radios portatives en réseau multiplex, dont 3 635 radios portatives, 558 radios mobiles pour véhicules et 205 radios fixes, et fourniture de services d'appui connexes
- Exploitation et maintenance d'un réseau de téléphonie, de télécopie, de visioconférence et d'échange de données (30 microterminaux VSAT, 1 central téléphonique et 65 liaisons hertziennes), et gestion de forfaits pour 180 téléphones satellitaires et 1 224 téléphones mobiles
- Fourniture, sur 34 sites, de 1 693 ordinateurs et de 349 imprimantes pour un effectif moyen de 2 099 utilisateurs civils et en tenue, permettant notamment aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs
- Fourniture de services d'appui et de maintenance pour 45 réseaux locaux et réseaux étendus, dans 34 sites
- Analyse de données géospatiales portant sur une surface de 600 000 km<sup>2</sup>, mise à jour des couches topographiques et thématiques et production de 300 cartes

- Exploitation et entretien de 5 systèmes d'alerte (lutte contre la menace roquettes-artillerie-mortiers) ainsi que de 7 contre-mesures électroniques statiques et de 14 contre-mesures électroniques mobiles (pour la lutte contre les engins explosifs improvisés)
- Exploitation et entretien de 6 stations de radio FM et de 1 studio de production
- Fourniture de services de communication stratégique à l'appui des opérations de presse et des activités médiatiques ; suivi et analyse des médias ; production et diffusion de contenus multimédias et de publications ; gestion de la communication avec la population locale et des manifestations ; traduction et interprétation pour l'AMISOM et le BANUS
- Fourniture d'un appui à la création d'une station de radio communautaire supplémentaire dans le réseau régional somalien

### **Opérations maritimes ou fluviales**

- Exploitation et entretien de 11 navires et de 22 moteurs hors-bord pour patrouiller les côtes afin d'assurer la sécurité du BANUS, de la MANUSOM, de l'AMISOM et des autres occupants du complexe de l'aéroport international d'Aden Adde

### **Santé**

- Supervision de 21 dispensaires de niveau I et de 4 dispensaires ou installations médicales de niveau II répartis sur 25 sites, pour l'AMISOM, ainsi que de 1 unité médicale de niveau I+ à Kismaayo, et exploitation et entretien de 5 unités médicales de niveau I et de 1 unité médicale de niveau I+ appartenant à l'ONU
- Suivi des relations contractuelles avec 5 hôpitaux de niveau III à Nairobi et 1 hôpital de niveau IV en Afrique du Sud
- Maintien des dispositifs d'évacuation terrestre et aérienne pour l'ensemble de la mission et maintien d'une équipe d'évacuation sanitaire aérienne composée de 21 membres aux fins des évacuations sanitaires à l'intérieur et à l'extérieur du territoire somalien, selon que de besoin
- Exploitation et entretien de centres de conseil et de dépistage volontaire et confidentiel du VIH à l'intention de l'ensemble du personnel
- Mise en place de programmes de sensibilisation de l'ensemble du personnel à la question du VIH/sida, notamment au moyen de la communication d'informations entre collègues
- Fourniture de services de dépistage du COVID-19 grâce à des tests d'amplification en chaîne par polymérase après transcription inverse au laboratoire COVID-19 du BANUS, situé dans l'unité médicale de niveau I+ du Bureau qui est destinée au personnel des Nations Unies et à d'autres clients, notamment le personnel de l'AMISOM
- Gestion du centre d'isolement des Nations Unies à Mogadiscio, doté d'une unité de soins intensifs de 10 lits ainsi que d'une unité de surveillance continue
- Organisation de séances de formation sur la prévention et la maîtrise des infections et sur les équipements de protection individuelle qui sont adéquats et suffisants, à l'intention de l'ensemble du personnel médical et de tous les patients des unités médicales qui bénéficient d'un appui des Nations Unies et de l'AMISOM
- Formation de 500 membres du personnel médical de l'AMISOM dans le cadre d'une éducation médicale permanente

### **Gestion des risques liés aux explosifs et moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés**

- Fourniture de services de gestion des risques liés aux explosifs et de moyens de réduction de la menace représentée par les engins explosifs improvisés, dans tous les secteurs, grâce au déploiement de 32 conseillers techniques du Service de la lutte antimines auprès des forces et des états-majors de secteur de l'AMISOM, du Bureau d'appui, ainsi que dans les pays fournisseurs de contingents, aux fins de la formation préalable au déploiement

- Fourniture de 32 équipes opérationnelles canines de détection d'explosifs chargées d'appuyer les troupes et les bases de l'AMISOM au moyen d'activités de recherche, de dissuasion et de détection des engins explosifs dans et autour d'infrastructures clés, dont l'aéroport international d'Aden Adde et les locaux du BANUS
- Renforcement de la capacité de l'AMISOM et des forces de sécurité somaliennes de réduire la menace liée aux engins explosifs improvisés et facilitation de l'application de mesures d'atténuation
- Renforcement de la capacité des forces de sécurité somaliennes de stocker et de gérer en toute sécurité les munitions et les explosifs dans quatre sites clés, au niveau fédéral et au niveau des États
- Déploiement à travers tous les secteurs, notamment le long des voies d'accès, de 2 équipes d'intervention rapide, 8 équipes de déminage manuel et 10 équipes de sensibilisation au risque des engins explosifs, ainsi que de 10 spécialistes de la sensibilisation au risque des engins explosifs et de la liaison avec la population locale, à l'appui des opérations de mobilité et des activités de stabilisation menées par l'AMISOM et conformément au Plan de transition

### **Sécurité**

- Fourniture de services de sécurité 24 heures sur 24 sur les sites suivants : Base d'appui de Mombasa, Nairobi, Mogadiscio, Kismayo, Baidoa, Beledweyne et Jawhar
- Fourniture de services de protection rapprochée à 1 haut(e) fonctionnaire de l'ONU et aux personnalités en visite
- Coordination des convois terrestres pour le personnel du BANUS se rendant dans différents sites de Mogadiscio et des secteurs, notamment des sites de l'AMISOM
- Organisation d'une formation obligatoire sur la sécurité et la sûreté en mission à l'intention des membres du personnel, ainsi que d'autres séances d'information obligatoires sur le système de gestion de la sécurité des Nations Unies pour le personnel du BANUS
- Fourniture d'avis de sécurité et de rapports d'incidents à l'ensemble du personnel du BANUS

### **Gestion de la chaîne d'approvisionnement**

- Dans la limite des pouvoirs délégués, appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de services
- Réception, gestion et distribution ultérieure de 10 440 tonnes de marchandises au maximum dans la zone d'opérations du Bureau, dont 1 470 tonnes de marchandises transportées par voie aérienne, 1 134 mètres cubes de marchandises en vrac et 7 836 tonnes de marchandises en conteneurs
- Dans la limite des pouvoirs délégués, gestion et comptabilisation des immobilisations corporelles, des stocks avec ou sans valeur marchande et des équipements dont la valeur est inférieure au seuil d'immobilisation, et communication de l'information y relative
- Exploitation d'entrepôts et de sites de stockage, facilitation de la planification des stocks et fourniture de services connexes sur 7 sites (Mogadiscio, Baidoa, Beledweyne, Jawhar, Kismayo, Mombasa et Nairobi)

### **Membres du personnel en tenue**

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximum autorisé de 10 membres des contingents des Nations Unies, de 18 586 membres des contingents, 240 membres de la police et 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, et de 6 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Inspection et vérification du matériel appartenant aux contingents et contrôle du respect des normes relatives au soutien logistique autonome, et établissement de rapports à ce sujet, pour un effectif autorisé de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 18 586 militaires et 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 18 586 membres des contingents, 240 membres de la

police et 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, ainsi que pour les 13 900 membres des forces de sécurité somaliennes

- Fourniture d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 10 membres des contingents des Nations Unies et de 18 586 membres des contingents, 240 membres de la police et 800 membres d'unités de police constituées de l'AMISOM, ainsi que pour 6 membres du personnel fourni par des gouvernements
- Formation (préalable au déploiement, dans les missions et en cours d'emploi) et aide au renforcement des capacités données à 2 600 membres du personnel en tenue de l'AMISOM, notamment sur la sécurité aérienne, la lutte contre les incendies d'équipements d'aéronautique, le contrôle des mouvements, l'informatique et les communications, les rations, la restauration, le carburant, les fournitures générales, les transports, la logistique, la politique de diligence voulue en matière de droits humains, l'exploitation et les atteintes sexuelles, la déontologie et la discipline et la gestion de l'environnement

### Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 729 véhicules appartenant à l'ONU (101 véhicules légers de transport de passagers, 181 véhicules à usage spécial, 10 ambulances, 55 véhicules blindés de transport de troupes, 53 véhicules blindés, 20 remorques, 153 attelages, 65 engins de manutention, 71 engins du génie et 20 véhicules d'un autre type) et de 37 véhicules appartenant au Service de la lutte antimines, dans 6 ateliers en Somalie et 5 ateliers au Kenya
- Réparation et entretien de 180 éléments de matériel appartenant aux partenaires (29 véhicules légers de transport de passagers, 63 véhicules à usage spécial, 7 ambulances, 34 véhicules blindés de transport de troupes, 18 remorques et accessoires, 4 engins de manutention et 25 engins de génie)
- Exploitation de 690 engins de transport divers surveillés au moyen du Système CarLog
- Fourniture de services de transport local aux membres du personnel du BANUS, de la MANUSOM et de l'AMISOM ainsi qu'à d'autres représentants des Nations Unies, chaque fois que nécessaire, soit une moyenne mensuelle de 3 350 passagers à Mogadiscio, 50 passagers à Mombasa et 500 passagers à Nairobi

#### Réalisations escomptées

#### Indicateurs de succès

1.2 Fourniture à la MANUSOM, dans les meilleurs délais, de services d'appui administratif, technique et logistique efficaces, rationnels et adaptés

1.2.1 Pourcentage d'utilisation des heures de vol approuvées (à l'exclusion des opérations de recherche et de sauvetage et des évacuations sanitaires secondaires et primaires) (2020 : 72 %, 2021 : 100 %, 2022 : 90 %)

1.2.2 Pourcentage annuel moyen des postes autorisés soumis à un recrutement international qui ne sont pas pourvus (2020 : 16.3 %, 2021 : 13 %, 2022 : 13 %)

1.2.3 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement sur une liste de réserve, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020 : 108, 2021 : ≤ 100, 2022 : ≤ 120)

1.2.4 Nombre moyen de jours civils nécessaires au recrutement par voie d'avis de vacance de poste spécifiques, de la publication de l'avis de vacance de poste à la sélection des candidats, pour les postes de classe P-3 à D-1 et FS-3 à FS-7 (2020 : 400, 2021 : ≤ 120, 2022 : ≤ 120)

1.2.5 Pourcentage de problèmes liés à l'informatique et aux communications réglés dans les délais fixés en fonction du degré de gravité (grave, moyennement

grave, pas grave) (2020 : 92 %, 2021 :  $\geq$  90 %, 2022 :  $\geq$  90 %)

1.2.6 Pourcentage, au 30 juin, de membres des contingents dont l'hébergement est fourni par l'ONU et est conforme aux normes, comme prévu dans les mémorandums d'accord (2020 : 100 %, 2021 : 100 %, 2022 : 100 %)

1.2.7 Taux de respect des normes de l'ONU relatives à la livraison et à la qualité des rations, ainsi qu'à la gestion des stocks de rations (2020 : 100 %, 2021 :  $\geq$  98 %, 2022 :  $\geq$  95 %)

1.2.8 Pourcentage des engagements du pacte du BANUS avec la MANUSOM respectés (2020 : 100 %, 2021 : 100 %, 2022 : 100 %)

---

#### *Produits*

### **Transports aériens**

- Exploitation et entretien de 5 appareils (3 avions et 2 hélicoptères)
- Fourniture d'un total prévu de 1 332 heures de vol par des prestataires commerciaux pour les vols de passagers et de marchandises
- Contrôle du respect des normes de sécurité aérienne pour 5 appareils

### **Budget, finances et communication de l'information**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services budgétaires, financiers et comptables concernant un budget net de 98,47 millions de dollars

### **Personnel civil**

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, de services de gestion des ressources humaines à un effectif maximal autorisé de 334 civils (186 agents recrutés sur le plan international, 130 agents recrutés sur le plan national et 18 Volontaires des Nations Unies), notamment d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités, prestations et avantages, les voyages, le recrutement, la gestion des postes, l'établissement du budget, la formation et la gestion de la performance

### **Gestion du carburant**

- Gestion de l'approvisionnement et du stockage de 5,4 millions de litres de carburant (1,2 million pour les opérations aériennes, 0,6 million pour les transports terrestres et 3,6 millions pour les groupes électrogènes et d'autres équipements) et de lubrifiants dans les points de distribution et les installations de stockage répartis sur 5 sites

### **Technologies géospatiales, informatique et télécommunications**

- Fourniture de 630 radios portatives et de 65 radios mobiles pour véhicules, ainsi que de l'appui y afférent
- Fourniture de 409 ordinateurs et de 77 imprimantes pour un effectif moyen de 334 utilisateurs civils et de 662 utilisateurs en tenue, ainsi que de 70 appareils permettant aux membres des contingents de travailler sur le terrain, et fourniture de services d'appui connexes et de services communs

### **Sécurité**

- Fourniture de services de protection rapprochée à 3 hauts fonctionnaires de l'ONU et aux personnalités en visite

### Gestion de la chaîne d'approvisionnement

- Fourniture, dans la limite des pouvoirs délégués, d'un appui à la planification et à la recherche de fournisseurs aux fins de l'achat de biens et de services

### Membres du personnel en tenue

- Déploiement, relève et rapatriement d'un effectif maximal de 625 membres des contingents, 14 membres de la police des Nations Unies et 23 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Fourniture et stockage de rations, y compris de combat, et d'eau en bouteille pour un effectif moyen de 625 membres de contingents, 14 membres de la police des Nations Unies et 23 membres du personnel fournis par des gouvernements
- Fourniture d'un appui en ce qui concerne le traitement des indemnités et des prestations pour un effectif moyen de 625 membres du personnel militaire, 14 membres du personnel de police et 23 agents fournis par des gouvernements

### Gestion des véhicules et services de transport terrestre

- Exploitation et entretien de 142 véhicules appartenant à l'ONU (59 véhicules légers de transport de passagers, 8 véhicules à usage spécial, 71 véhicules blindés, 2 véhicules blindés de transport de troupes et 2 engins de manutention destinés aux camps de la MANUSOM)

#### Facteurs externes

Plusieurs facteurs peuvent influencer sur la capacité d'exécuter les produits prévus, notamment l'évolution des conditions de sécurité et de la situation politique, économique et humanitaire ; des conditions météorologiques non prévues dans les hypothèses budgétaires ; des cas de force majeure ; le non-respect par le gouvernement du pays hôte des dispositions de l'accord sur le statut des forces ou de l'accord sur le statut de la mission ; un déficit des capacités, dû à des pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police, en ce qui concerne la configuration des forces proposée ; l'impossibilité d'obtenir toutes les autorisations nécessaires au recrutement de candidats sélectionnés à des postes réservés à du personnel civil ; l'incapacité de prestataires, sous-traitants ou fournisseurs de livrer des biens et services.

Tableau 1  
Ressources humaines : composante Appui logistique

Catégorie de personnel									Total	
<i>I. Personnel fourni par des gouvernements</i>										
									6	
									6	
<b>Variation nette</b>									–	
<i>II. Personnel civil</i>										
		Personnel recruté sur le plan international					Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>		Volontaires des Nations Unies	Total
		SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2	Service mobile	Total partiel			
<b>Bureau de la Sous-Secrétaire générale</b>										
									79	
									79	
<b>Variation nette</b>									–	

II. Personnel civil	Personnel recruté sur le plan international					Service mobile	Total partiel	Personnel recruté sur le plan national <sup>a</sup>	Volontaires des Nations Unies	Total
	SGA/SSG	D-2/D-1	P-5/P-4	P-3/P-2						
<b>Bureau du Directeur du BANUS</b>										
Effectif approuvé 2021/22	–	1	7	3	6	17	4	1	22	
Effectif proposé 2022/23	–	1	7	3	6	17	4	1	22	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Pilier Gestion des opérations et des ressources</b>										
Effectif approuvé 2021/22	–	1	21	18	66	106	37	4	147	
Effectif proposé 2022/23	–	1	21	18	66	106	37	4	147	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Pilier Gestion de la prestation de services</b>										
Effectif approuvé 2021/22	–	1	22	31	70	124	56	13	193	
Effectif proposé 2022/23	–	1	22	31	70	124	56	13	193	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement</b>										
Effectif approuvé 2021/22	–	1	13	11	41	66	66	2	134	
Effectif proposé 2022/23	–	1	13	11	41	66	66	2	134	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	
<b>Total</b>										
Effectif approuvé 2021/22	1	4	73	71	217	366	189	20	575	
Effectif proposé 2022/23	1	4	73	71	217	366	189	20	575	
<b>Variation nette</b>	–	–	–	–	–	–	–	–	–	

<sup>a</sup> Administrateurs et agents des services généraux.

## II. Ressources financières

### A. Vue d'ensemble

(En milliers de dollars des États-Unis ; l'exercice budgétaire court du 1<sup>er</sup> juillet au 30 juin.)

Catégorie de dépenses	Dépenses (2020/21)	Montant alloué (2021/22)	Dépenses prévues (2022/23)	Variation	
				Montant (4) = (3) - (2)	Pourcentage (5) = (4)/(2)
	(1)	(2)	(3)	(4)	(5)
<b>Militaires et personnel de police</b>					
Observateurs militaires	–	–	–	–	–
Contingents	143 213,7	138 633,6	137 493,5	(1 140,1)	(0,8)
Police de l'Union africaine	146,5	225,5	184,0	(41,5)	(18,4)
Unités de police constituées de l'Union africaine	7 794,2	7 857,4	8 410,0	552,6	7,0
<b>Total partiel</b>	<b>151 154,4</b>	<b>146 716,5</b>	<b>146 087,5</b>	<b>(629,0)</b>	<b>(0,4)</b>
<b>Personnel civil</b>					
Personnel recruté sur le plan international	76 365,2	80 741,3	84 832,8	4 091,5	5,1
Personnel recruté sur le plan national	7 291,2	8 142,6	7 816,9	(325,7)	(4,0)
Volontaires des Nations Unies	969,0	996,5	1 152,8	156,3	15,7
Personnel temporaire (autre que pour les réunions)	508,7	546,5	327,9	(218,6)	(40,0)
Personnel fourni par des gouvernements	180,1	231,0	232,2	1,2	0,5
<b>Total partiel</b>	<b>85 314,2</b>	<b>90 657,9</b>	<b>94 362,6</b>	<b>3 704,7</b>	<b>4,1</b>
<b>Dépenses opérationnelles</b>					
Observateurs électoraux civils	–	–	–	–	–
Consultants et services de consultants	152,6	677,9	662,3	(15,6)	(2,3)
Voyages officiels	1 010,1	1 461,1	1 465,5	4,4	0,3
Installations et infrastructures	94 744,2	80 485,9	87 185,5	6 699,6	8,3
Transports terrestres	13 693,1	11 917,5	15 949,4	4 031,9	33,8
Opérations aériennes	59 140,4	75 735,4	73 337,3	(2 398,1)	(3,2)
Opérations maritimes ou fluviales	1 820,9	943,4	955,1	11,7	1,2
Communications et informatique	40 925,1	37 913,7	37 634,5	(279,2)	(0,7)
Santé	13 142,3	11 474,5	10 358,3	(1 116,2)	(9,7)
Matériel spécial	–	–	–	–	–
Fournitures, services et matériel divers	64 518,4	61 890,7	58 935,6	(2 955,1)	(4,8)
Projets à effet rapide	–	–	–	–	–
<b>Total partiel</b>	<b>289 147,1</b>	<b>282 500,1</b>	<b>286 483,5</b>	<b>3 983,4</b>	<b>1,4</b>
<b>Montant brut</b>	<b>525 615,7</b>	<b>519 874,5</b>	<b>526 933,6</b>	<b>7 059,1</b>	<b>1,4</b>
Recettes provenant des contributions du personnel	7 842,6	7 814,8	8 022,0	207,2	2,7
<b>Montant net</b>	<b>517 773,1</b>	<b>512 059,7</b>	<b>518 911,6</b>	<b>6 851,9</b>	<b>1,3</b>
Contributions volontaires en nature (budgétisées)	–	–	–	–	–
<b>Total</b>	<b>525 615,7</b>	<b>519 874,5</b>	<b>526 933,6</b>	<b>7 059,1</b>	<b>1,4</b>

## B. Contributions non budgétisées

61. Le montant prévu des contributions non budgétisées pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 est le suivant :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Contributions prévues par l'accord sur le statut des forces/de la mission <sup>a</sup>	110 316,0
<b>Total</b>	<b>110 316,0</b>

<sup>a</sup> Valeur estimative des terrains fournis au BANUS par les autorités locales pour la Base de soutien logistique de Mombasa (0,8 million de dollars) et à différents endroits en Somalie (106,9 millions de dollars), exemptions de redevances d'aéroport, d'embarquement et de débarquement accordées en Somalie (2,3 millions de dollars) et exemptions de taxes pour passagers aériens en Somalie (0,3 million de dollars).

## C. Gains d'efficacité

62. Aucun gain d'efficacité n'est prévu par le BANUS pour l'exercice 2022/23.

## D. Taux de vacance

63. Les prévisions de dépenses pour l'exercice 2022/23 ont été établies sur la base des taux de vacance suivants :

(En pourcentage)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Taux effectif 2020/21</i>	<i>Taux budgétisé 2021/22</i>	<i>Projection 2022/23</i>
<b>Militaires et personnel de police</b>			
Contingents des Nations Unies	–	–	–
Contingents de l'Union africaine	0,5	–	–
Police de l'Union africaine	13,3	–	–
Unités de police constituées de l'Union africaine	26,0	–	–
<b>Personnel civil</b>			
Personnel recruté sur le plan international	7,6	8,0	8,0
Personnel recruté sur le plan national			
Administrateurs recrutés sur le plan national	20,0	20,0	20,0
Agents des services généraux recrutés sur le plan national	27,5	20,0	20,0
Volontaires des Nations Unies	20,0	20,0	10,0
Personnel fourni par des gouvernements	33,3	–	–

64. Les taux de vacance proposés ont été établis sur la base des données d'expérience recueillies jusqu'ici par le BANUS et tiennent compte de la situation propre à la mission pour ce qui est du déploiement du personnel en tenue et du recrutement de personnel civil. Les taux pour 2022/23 ont été déterminés à partir des

variables suivantes : taux actuels, taux attendus pour la durée de l'exercice en cours, circonstances dans lesquelles le BANUS devrait se trouver au cours de l'exercice budgétaire 2022/23.

## E. Matériel appartenant aux contingents : matériel majeur et soutien logistique autonome

65. Les ressources nécessaires pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023, calculées sur la base des taux standard de remboursement au titre du matériel majeur (location avec services) et du soutien logistique autonome, s'élèvent à 77 251 700 et se répartissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu		
	Contingents	Unités de police constituées	Total
Matériel majeur	53 862,8	4 008,0	57 870,8
Soutien logistique autonome	18 287,7	1 093,2	19 380,9
<b>Total</b>	<b>72 150,5</b>	<b>5 101,2</b>	<b>77 251,7</b>

Facteurs applicables à la mission	Pourcentage	Date d'effet	Date du dernier examen
<b>A. Facteurs applicables à la zone de la mission</b>			
Contraintes du milieu	2,3	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
Logistique et état des routes	3,8	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
Acte d'hostilité ou abandon forcé	6,0	1 <sup>er</sup> octobre 2021	2 août 2021
<b>B. Facteurs applicables aux pays d'origine</b>			
Différentiel de transport	0,25-3,5		

## F. Formation

66. Les dépenses de formation prévues pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

Catégorie de dépenses	Montant prévu
Consultants	
Formateurs consultants	60,5
Voyages officiels	
Voyages au titre de la formation	519,0
Fournitures, services et matériel divers	
Frais, fournitures et services liés à la formation	862,8
<b>Total</b>	<b>1 442,3</b>

67. Le nombre de participants prévus pour l'exercice 2022/23, par rapport à celui des exercices précédents, s'établit comme suit :

(Nombre de participants)

	<i>Personnel recruté sur le plan international</i>			<i>Personnel recruté sur le plan national</i>			<i>Militaires et personnel de police</i>		
	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>	<i>Nombre effectif 2020/21</i>	<i>Nombre prévu 2021/22</i>	<i>Nombre proposé 2022/23</i>
Formation interne	266	524	528	88	294	284	962	2 500	2 600
Formation externe <sup>a</sup>	–	240	230	–	89	80	–	–	–
<b>Total</b>	<b>266</b>	<b>764</b>	<b>758</b>	<b>88</b>	<b>383</b>	<b>364</b>	<b>962</b>	<b>2 600</b>	<b>2 600</b>

<sup>a</sup> Comprend les cours assurés à la Base de soutien logistique des Nations Unies à Brindisi (Italie) et ailleurs, hors de la zone de la mission.

68. Les formations organisées à l'intention des membres du personnel du BANUS pendant l'exercice 2022/23 viseront à améliorer leurs compétences spécialisées et techniques. Elles resteront axées sur les domaines suivants : sécurité, gestion des projets, gestion des carburants, gestion des rations, budget, administration, opérations aériennes, environnement, genre, transports terrestres, contrôle des mouvements, sécurité et santé au travail, gestion de la chaîne d'approvisionnement, informatique, services médicaux, soutien psychosocial, gestion des conflits et politique de diligence voulue en matière de droits humains. Le BANUS dispensera également une formation sur l'identification par radiofréquence, la gestion des actifs et la mobilisation et la maintenance des logiciels de planification de la chaîne d'approvisionnement, afin de permettre une planification budgétaire plus précise et d'atteindre des niveaux de stocks optimaux. Environ 2 600 membres du personnel en tenue de l'AMISOM recevront également des formations dans les domaines des transports aériens, des communications et de l'informatique, de la logistique, des services médicaux, de l'entretien et de la réparation des véhicules, du génie, des rations et des services de restauration et de cuisine mobile.

## G. Services de détection des mines et de déminage

69. Les dépenses prévues au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 s'établissent comme suit :

(En milliers de dollars des États-Unis)

<i>Catégorie de dépenses</i>	<i>Montant prévu</i>
Matériel spécial	
Matériel de détection des mines et de déminage	–
Fournitures, services et matériel divers	
Services de détection des mines et de déminage	41 913,4
Fournitures pour la détection des mines et le déminage	–

70. Par l'intermédiaire du Service de la lutte antimines, le BANUS continuera de fournir à l'AMISOM et aux forces de sécurité somaliennes des analyses spécialisées et des conseils. Il continuera de leur transmettre son expérience, d'organiser des

formations et d'assurer un accompagnement. Il leur fournira également un soutien technique sur l'atténuation des risques liés aux explosifs en déployant des conseillers techniques et des équipes techniques, en utilisant des chiens détecteurs d'explosifs et en menant des opérations de neutralisation d'explosifs dans tous les secteurs. Enfin, il renforcera leur capacité à atténuer les risques liés aux engins explosifs improvisés dans les opérations conjointes, conformément au plan de transition.

71. Le programme de travail et les prévisions de dépenses au titre des services de détection des mines et de déminage pour l'exercice 2022/23 ont été examinés minutieusement par le comité d'examen des programmes du Service de la lutte antimines. Mis en place par le siège du Service, ce comité est un organe pluridisciplinaire dont les membres, qui travaillent pour le BANUS et le Siège de l'ONU, veillent à ce que les activités prévues dans le programme antimines du BANUS permettent à celui-ci d'exécuter son mandat avec efficacité et efficacité.

### III. Analyse des variations<sup>1</sup>

72. Les termes standard qui figurent ci-après dans l'analyse des variations sont définis à l'annexe I B du présent rapport. Ce sont les mêmes que ceux qui ont été utilisés dans les rapports précédents.

	<i>Variation</i>	
<b>Contingents</b>	(1 140,1)	(0,8 %)

#### • Gestion : paramètres budgétaires

73. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par une baisse des dépenses afférentes à la relève et au déploiement des contingents, les frais estimés en matière de vols commerciaux étant revus à la baisse. Cette diminution est en partie contrebalancée par la hausse du coût de la livraison des rations, ainsi que par l'augmentation du facteur du milieu (passé de 1,9 % à 2,3 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021), qui s'explique par l'amélioration de l'état de fonctionnement du matériel majeur et du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents et par la révision des facteurs applicables à la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Police de l'Union africaine</b>	(41,5)	(18,4)

#### • Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés

74. La diminution des ressources demandées est due principalement à la baisse des dépenses afférentes à la relève et au déploiement des policiers de l'Union africaine, les frais estimés en matière de vols commerciaux étant revus à la baisse.

	<i>Variation</i>	
<b>Unités de police constituées de l'Union africaine</b>	552,6	7,0 %

#### • Mandat : changements concernant le déploiement

75. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à l'augmentation du facteur du milieu (passé de 1,9 % à 2,3 % depuis le 1<sup>er</sup> octobre 2021), qui s'explique par l'amélioration de l'état de fonctionnement du matériel

<sup>1</sup> Les variations, dont le montant est exprimé en milliers de dollars des États-Unis, sont analysées lorsqu'elles atteignent ± 5 % ou 100 000 dollars.

majeur et du matériel de soutien logistique autonome appartenant aux contingents et par la révision des facteurs applicables à la zone de la mission.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan international</b>	4 091,5	5,1 %

• **Gestion : paramètres budgétaires**

76. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par la hausse des traitements du personnel recruté sur le plan international par rapport à l'exercice 2021/22, comme suite à l'entrée en vigueur d'un nouveau barème des traitements en janvier 2022. Cette augmentation est compensée en partie par la baisse prévue de la prime de danger, certains membres du personnel recruté sur le plan international devant être transférés de leur lieu d'affectation en Somalie à Nairobi, où aucune prime de danger n'est versée.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel recruté sur le plan national</b>	(325,7)	(4,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

77. La diminution des ressources demandées est principalement due à : a) la baisse des dépenses communes de personnel et des contributions du personnel par rapport à l'exercice 2021/22 ; b) la baisse du taux de change du shilling kényan, passé à 109,92 par dollar (2021/22 : 108,43 par dollar). Cette diminution est en partie contrebalancée par l'application d'un échelon (GS-6/6) plus élevé que l'échelon retenu dans le budget de l'exercice 2021/22 (GS-6/3) visant à mieux refléter la composition de la catégorie des agents des services généraux recrutés sur le plan national.

	<i>Variation</i>	
<b>Volontaires des Nations Unies</b>	156,3	15,7 %

• **Gestion : paramètres budgétaires**

78. L'augmentation des ressources demandées tient principalement à : a) la baisse du taux de vacance qu'il est proposé d'appliquer (10 %, contre 20 % dans le budget approuvé pour l'exercice 2021/22) ; b) la hausse du montant versé aux Volontaires des Nations Unies au titre de leur congé de détente, comme suite à la modification de l'organisation des voyages effectués par cette catégorie de personnel.

	<i>Variation</i>	
<b>Personnel temporaire (autre que pour les réunions)</b>	(218,6)	(40,0 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

79. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par le transfert au compte d'appui aux opérations de maintien de la paix de la part revenant au BANUS des coûts ayant trait au personnel temporaire (autre que pour les réunions) chargé des activités relatives au projet d'appui à la mise en œuvre d'Umoja, alors que ces coûts étaient inclus dans le budget approuvé pour l'exercice 2020/21.

	<i>Variation</i>	
<b>Installations et infrastructures</b>	6 699,6	8,3 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

80. L'augmentation des ressources demandées s'explique principalement par : a) les services de gestion d'entrepôts qu'il est proposé d'acquérir pour Mogadiscio, Beledweyne, Baidoa, Jawhar et Kismayo ; b) le reclassement de certaines dépenses auparavant comptabilisées au titre des autres services à la rubrique Fournitures, services et matériel divers, et désormais comptabilisées au titre de la maintenance à la rubrique Installations et infrastructures ; c) la hausse du coût du carburant utilisé pour les groupes électrogènes, qui est passé à 0,87 dollar par litre, par rapport à l'augmentation de 0,62 dollar prévue au budget pour l'exercice 2021/22, ainsi que l'augmentation des frais d'exploitation et de gestion en raison d'une modification des arrangements contractuels ; d) la hausse des achats d'installations préfabriquées, de logements et de matériel de réfrigération en raison des besoins accrus en gabions dans les nouvelles bases opérationnelles avancées de l'AMISOM. Cette augmentation a été compensée en partie par : a) la baisse des dépenses au titre de la construction, de la transformation, de la rénovation et des gros travaux d'entretien, un certain nombre de projets de construction ayant été achevés au cours des exercices précédents, ce qui a également conduit à une baisse des achats de matériaux de construction ; b) la baisse des dépenses afférentes à l'achat de matériel de traitement des eaux et de distribution du carburant, ce matériel étant déjà en stock.

	<i>Variation</i>	
<b>Transports terrestres</b>	4 031,9	33,8 %

• **Gestion : moyens revus à la hausse et produits inchangés**

81. L'augmentation des ressources demandées tient principalement au fait qu'il est proposé d'acquérir des véhicules à usage spécial et des moyens de transport terrestre pour remplacer les véhicules et équipements vieillissants. Cette augmentation est compensée en partie par la baisse des dépenses afférentes aux réparations et à l'entretien, qui découle de la modification des arrangements contractuels.

	<i>Variation</i>	
<b>Opérations aériennes</b>	(2 398,1)	(3,2 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

82. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la baisse des dépenses contractuelles relatives aux avions du BANUS en raison du changement des types d'aéronefs utilisés, ainsi que la réduction des heures de vol ; b) la baisse des dépenses afférentes à l'utilisation des systèmes de suivi par satellite ; c) la diminution du nombre de sorties due à la réduction du nombre d'heures de vol. Cette diminution a été contrebalancée en partie par : a) une hausse du prix du carburant aviation, qui est passé à 0,88 dollar par litre par rapport à l'augmentation de 0,63 dollar par litre qui avait été budgétisée pour l'exercice 2021/22, ainsi qu'une augmentation des frais d'exploitation et de gestion due à la modification des arrangements contractuels ; b) une hausse des dépenses contractuelles relatives à deux hélicoptères, ainsi qu'une modification de la part des coûts assumés par le BANUS concernant deux hélicoptères.

	<i>Variation</i>	
<b>Communications et informatique</b>	(279,2)	(0,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

83. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) la baisse des dépenses en matière de télécommunications et de services de réseau, y compris les services de suivi O3B et les licences d'utilisation de logiciels ; b) la baisse des dépenses prévues au titre de l'impression de messages relatifs à la pandémie de COVID-19 et au processus électoral en Somalie. Cette diminution est compensée en partie par : a) l'augmentation des achats de pièces de rechange destinées aux dispositifs de lutte contre les tirs de roquettes, d'artillerie et de mortiers installés au cours des exercices précédents et à d'autres équipements ; b) l'acquisition d'équipements de communication et d'informatique aux fins du remplacement des ordinateurs portables, radios et terminaux VSAT obsolètes.

	<i>Variation</i>	
<b>Santé</b>	(1 116,2)	(9,7 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

84. La diminution des ressources demandées est principalement due à la réduction des achats de médicaments, d'articles chirurgicaux consommables et de fournitures pharmaceutiques, qui avaient été achetés au cours de l'exercice 2021/22 sans avoir pu être livrés en raison de problèmes logistiques survenus dans la chaîne d'approvisionnement du fait de la pandémie de COVID-19.

	<i>Variation</i>	
<b>Fournitures, services et matériel divers</b>	(2 955,1)	(4,8 %)

• **Gestion : moyens revus à la baisse et produits inchangés**

85. La diminution des ressources demandées s'explique principalement par : a) le reclassement des dépenses afférentes aux services de gestion des entrepôts, qui sont passées de la rubrique Installations et infrastructures à la rubrique Fournitures, services et matériel divers ; b) une baisse des dépenses liées au fret en raison du nombre moins élevé d'achats prévu pour l'exercice 2022/23.

#### IV. Décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre

86. Les décisions que l'Assemblée générale est appelée à prendre au sujet du financement du BANUS et des autres activités immédiates liées à une future opération de maintien de la paix des Nations Unies portent sur les points suivants :

a) **Ouverture de crédits de 526 933 600 dollars aux fins du fonctionnement du BANUS pour l'exercice de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juillet 2022 au 30 juin 2023 ;**

b) **Mise en recouvrement du montant visé à l'alinéa a) ci-dessus, à raison de 43 911 133 dollars par mois si le Conseil de sécurité décide de proroger le mandat consistant à fournir un appui à l'AMISOM, à la MANUSOM et aux forces de sécurité somaliennes dans le cadre des opérations menées conjointement avec l'AMISOM.**

## V. Récapitulatif des mesures prises pour donner suite aux décisions et demandes formulées par l'Assemblée générale dans sa résolution 75/306 ainsi qu'aux demandes et recommandations du Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires approuvées par l'Assemblée

### A. Assemblée générale

#### Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

(Résolution 75/306)

##### *Décision ou demande*

Se dit de nouveau gravement préoccupée par la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) continue de représenter pour la vie, la santé et la sécurité, et souligne qu'il importe d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, notamment en utilisant des vaccins sûrs et efficaces pour le personnel civil et le personnel en tenue, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités des missions contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en font la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la Coordinatrice résidente ou le Coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (par. 5)

Prend note des mesures qui ont été adoptées pour atténuer les effets de la pandémie de COVID-19 sur les opérations de maintien de la paix, notamment pour permettre aux missions de continuer d'exécuter leur mandat tout en garantissant la santé et la sécurité du personnel de maintien de la paix et des populations locales dans les pays hôtes, et prie le Secrétaire général de faire figurer, dans son prochain rapport sur l'exécution du budget du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie et dans le projet de budget pour l'exercice suivant, des informations actualisées sur les conséquences de la pandémie, les enseignements tirés, les meilleures pratiques et les mesures prises par le Bureau d'appui pour améliorer sa préparation et sa résilience et collaborer avec les autorités du pays hôte et les acteurs régionaux et sous-régionaux dans le cadre de la lutte contre la pandémie (par. 6)

##### *Mesures prises*

Le Gouvernement fédéral somalien a poursuivi le déploiement du programme national de vaccination contre la COVID-19 avec l'appui du COVAX, le volet Vaccins de l'Accélérateur ACT, et de l'Organisation mondiale de la Santé en Somalie. Sous la présidence du Coordonnateur résident, une équipe spéciale COVAX – composée de représentants du BANUS et de la MANUSOM et chargée de maintenir des liens avec les dispositifs d'intervention mis en place par l'Organisation en cas de crise en Somalie – a été constituée pour mobiliser l'appui interinstitutions au programme national de vaccination. Dans la phase de démarrage du programme, le soutien logistique destiné à faciliter la livraison dans les pays a été assuré au moyen des capacités du BANUS. En outre, les membres du personnel recrutés sur le plan national et les personnes à leur charge ont été encouragés à se faire vacciner.

Le Siège de l'Organisation a appuyé le programme local de déploiement de vaccins, qui, malgré les difficultés liées à l'accès et à la sécurité, a été mis à la disposition de tous les membres du personnel recrutés sur le plan national et des personnes à leur charge dans toutes les entités des Nations Unies présentes en Somalie, et du personnel des organisations non gouvernementales partenaires de l'ONU. Plus de 20 000 doses ont été administrées aux membres du personnel vulnérables dans le cadre de ce programme. Le Bureau d'appui a coordonné l'accès au mécanisme d'évacuation sanitaire relatif à la COVID-19, qui avait été mis en place à l'échelle du système des Nations Unies pour tout le personnel éligible de l'Organisation et des organisations partenaires, y compris en Somalie. Un appui supplémentaire a été apporté aux autorités nationales pour renforcer les capacités de remplissage en oxygène, mettre en place des centres de dépistage de la COVID-19, apporter un

Note avec préoccupation les effets à moyen et à long terme de la pandémie de COVID-19 sur les pays, les régions et les sous-régions en proie à des conflits et souligne qu'il importe que les opérations de maintien de la paix des Nations Unies agissent, s'il y a lieu et dans la limite de leur mandat, en coordination avec les autorités nationales et les entités des Nations Unies pour promouvoir la reconstruction après les conflits, la consolidation de la paix et le relèvement après la pandémie dans les pays et régions en conflit, en particulier en Afrique (par. 7)

Rappelle les paragraphes 16 et 18 de sa résolution 69/273 du 2 avril 2015 et, à cet égard, prie de nouveau le Secrétaire général de continuer à chercher des moyens novateurs de favoriser l'attribution de marchés du Siège et des bureaux extérieurs à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et d'inviter les entreprises locales intéressées à demander leur inscription sur la liste des fournisseurs du Secrétariat de l'Organisation, afin que cette liste devienne plus diverse du point de vue géographique (par. 8)

soutien logistique aux vols cargo déployés dans le cadre du volet COVAX et stocker les vaccins.

La direction du BANUS a fourni des directives claires qui ont permis au Bureau d'appui d'assurer la continuité des activités et le maintien de la capacité opérationnelle pour exécuter son mandat et ses activités, notamment celles menées depuis le début de la pandémie dans le cadre de l'appui à l'AMISOM et aux autorités nationales et autres homologues.

Le Secrétariat continue de s'employer en priorité à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement ou de pays en transition. Il a intensifié ses efforts pour faciliter la participation de ces fournisseurs, notamment en :

- mettant en place des modalités virtuelles d'ouverture des plis, donnant accès à tous les fournisseurs, y compris les petites et moyennes entreprises qui n'auraient pas pu participer autrement en raison de restrictions des déplacements ou de frais de voyage ;
- prenant en compte le multilinguisme en permettant aux fournisseurs de soumettre des attestations et des documents financiers dans les six langues officielles sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies au stade de l'inscription ;
- mettant en place une base de données répertoriant tous les fournisseurs agréés et en instaurant l'obligation pour les chefs des services d'achats d'inviter les fournisseurs ayant pris part à des séminaires et s'étant inscrits au niveau de base, en particulier ceux issus de pays en développement ou de pays en transition, à participer aux appels d'offres ;
- établissant un partenariat avec le réseau mondial WEConnect International visant à promouvoir les entreprises appartenant à des femmes, en particulier celles originaires de pays en développement ou de pays en transition ;
- faisant traduire en espagnol et en français le Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies. À l'avenir, le Secrétariat continuera d'adopter des solutions novatrices visant à favoriser l'attribution de marchés à des fournisseurs issus de pays en développement et de pays en transition et étudiera notamment la possibilité d'organiser un séminaire qui aura pour objet de former les fournisseurs aux modalités de passation de marchés avec l'Organisation, en particulier celles relatives aux invitations à soumissionner et aux appels d'offres, ainsi que la possibilité de nouer un partenariat avec l'Entité des Nations Unies pour l'égalité des sexes et

Engage le Secrétaire général à utiliser les matériaux, les moyens et les connaissances disponibles localement dans le cadre des projets de construction menés dans les opérations de maintien de la paix, dans le respect des dispositions du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies (par. 9)

Prie le Secrétaire général d'établir des cadres et des lignes directrices clairs pour déterminer la procédure d'appel à la concurrence – appel d'offres ou invitation à soumissionner – à utiliser, entre autres, pour l'acquisition de différents types de biens et services, notamment les services de transport aérien, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 10)

l'autonomisation des femmes (ONU-Femmes), qui permettra de promouvoir les entreprises appartenant à des femmes dans le cadre des marchés passés par l'ONU.

En 2021, le BANUS a mis en place une directive générale visant à ce que les appels d'offres d'un montant supérieur à 150 000 dollars soient annoncés sur son site Web, sur ses comptes de médias sociaux et sur les sites Web de certains médias en ligne (par exemple, Somali Jobs, Jawhar Online et Nation Kenya), en complément des annonces publiées sur le Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies et les sites Web de la Division des achats, l'idée étant de diffuser l'information en parallèle des plateformes mondiales afin de permettre aux fournisseurs locaux de participer aux appels d'offres du BANUS et de manifester leur intérêt à leur égard.

Les méthodes d'appel à la concurrence sont décrites au chapitre 6 (Appel à la concurrence) du Manuel des achats de l'Organisation des Nations Unies, qui a été mis à jour en juin 2020, et plus particulièrement à la section 6.3 (Méthodes d'appel à la concurrence) ; on y trouve aussi des lignes directrices indiquant les circonstances dans lesquelles il convient de recourir à telle ou telle méthode. En particulier, l'appel d'offres est une méthode formelle normalement utilisée lorsque les besoins en biens et services : a) sont simples et directs ; b) peuvent être bien exprimés quantitativement et qualitativement au moment de l'appel à la concurrence ; c) peuvent être couverts de manière simple. L'invitation à soumissionner constitue une méthode formelle d'appel à la concurrence qui est utilisée pour l'achat de biens et de services lorsque les besoins ne peuvent pas être exprimés quantitativement et qualitativement (par exemple, des services de conseil ou similaires) au moment de l'appel à la concurrence, ou pour l'achat de biens ou de services complexes lorsque les besoins peuvent être satisfaits de diverses manières et qu'une évaluation basée sur une analyse cumulative et pondérée est donc la plus appropriée. Pour les marchés d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, l'une des deux méthodes formelles d'appel à la concurrence (c'est-à-dire l'appel d'offres ou l'invitation à soumissionner) est utilisée (sauf dérogation à la procédure normale, conformément à la règle de gestion financière 105.16). Une invitation à soumissionner n'est nécessaire que pour les achats d'une valeur supérieure à 150 000 dollars, mais peut également être utilisée pour des achats de moindre valeur (inférieure ou égale à 150 000 dollars) si les

Prie également le Secrétaire général de prendre des mesures pour que l'Organisation se conforme aux meilleures pratiques en matière de transparence des marchés publics, notamment en rendant publiques plus d'informations sur l'issue des opérations d'achat, y compris dans le domaine des services de transport aérien, afin d'accroître encore la transparence des opérations d'achat de l'Organisation, et d'actualiser en conséquence le Manuel des achats (par. 11)

Est consciente du rôle majeur joué par les acteurs régionaux et sous-régionaux dans les opérations de maintien de la paix et, à cet égard, encourage le Secrétaire général à continuer d'approfondir les partenariats, la coopération et la coordination entre l'Organisation des Nations Unies et ces acteurs conformément aux mandats définis et à faire figurer dans ses prochains rapports des informations sur l'approfondissement de ces relations (par. 12)

Réaffirme les dispositions de la section XVIII de sa résolution [61/276](#), considère toujours que les projets à effet rapide concourent notablement à la mise en œuvre des mandats des missions, souligne qu'il faut exécuter en temps voulu tous les projets de ce type dans le respect du principe de responsabilité et prie le Secrétaire général de renforcer l'effet de ces projets tout en s'attaquant aux problèmes sous-jacents (par. 13)

Rappelle que le recours aux consultants doit être limité au strict minimum et que l'Organisation doit mobiliser ses ressources internes pour les activités de base et les fonctions qui s'inscrivent dans la durée (par. 14)

Souligne qu'il importe, dans les situations d'insécurité, de donner la priorité à la sûreté et à la sécurité du personnel des Nations Unies ainsi qu'aux activités de protection des civils et demande que toutes les missions de maintien de la paix soient dotées de ressources suffisantes pour s'acquitter de leur mandat de manière

besoins sont complexes ou si le responsable des achats le juge approprié.

Il est indiqué dans la version actualisée du Manuel des achats que la transparence implique que toutes les informations concernant les politiques, procédures, possibilités et processus en matière d'achat sont précisément formulées, rendues publiques ou communiquées simultanément à toutes les parties intéressées. Un système transparent repose sur des mécanismes clairs afin de garantir le respect des règles établies (par exemple, spécifications impartiales, critères d'évaluation objectifs, dossiers d'appel à la concurrence normalisés, informations identiques fournies à toutes les parties et confidentialité des offres, etc.). Les informations concernant l'adjudication des marchés et les commandes de toutes les entités du Secrétariat en lien avec les méthodes d'appel à la concurrence sont désormais disponibles sur le site Web de la Division des achats et sur l'application mobile du Portail mondial pour les fournisseurs des organismes des Nations Unies.

Le BANUS est un bureau d'appui logistique qui épaula la plus grande opération de paix de l'Union africaine (AMISOM) dans le cadre d'un arrangement tripartite (Union africaine-pays fournisseurs de contingents ou de personnel de police de l'AMISOM-ONU). Il est en contact régulier avec la Commission de l'Union africaine sur tous les aspects de cet appui, comme il est rendu compte dans les rapports périodiques du Secrétaire général sur la Somalie.

Le BANUS prend note de la recommandation et veillera à ce que tous les futurs projets à effet rapide soient exécutés en temps voulu et de manière responsable et transparente. Pour l'instant, aucun projet à effet rapide n'a été inscrit à son budget pour 2021/22 ou 2022/23.

Le BANUS a limité au strict minimum le recours à des consultants, toutes les tâches essentielles étant exécutées au moyen de capacités internes.

La sûreté et la sécurité du personnel des Nations Unies et la protection des civils restent une priorité absolue pour le Bureau d'appui, ce dernier s'est doté d'un large éventail de ressources humaines et matérielles qui lui permettent de surveiller activement la situation en matière de sécurité, de remédier aux problèmes de sécurité et de mettre en œuvre des

efficace et efficiente, notamment lorsque celui-ci prévoit que la protection des civils soit assurée (par. 15)

Est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, souligne de nouveau qu'il importe d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions d'une manière intégrée, notamment en intensifiant les activités de formation et de renforcement des capacités, en améliorant la planification de la protection des forces dans les camps des Nations Unies et en étoffant la capacité d'appréciation des situations, prie le Secrétaire général et les autorités des pays hôtes de s'acquitter des responsabilités qui leur incombent en vertu de ses résolutions et de celles du Conseil de sécurité pour ce qui est d'améliorer la sûreté et la sécurité des soldats de la paix et du personnel des missions des Nations Unies, prie le Secrétaire général de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport et note avec satisfaction l'action que mènent les États Membres pour promouvoir la sûreté et la sécurité du personnel de maintien de la paix des Nations Unies (par. 16)

Redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile, prie de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (par. 17)

mesures d'atténuation des risques afin de limiter les répercussions sur le personnel des Nations Unies. Par exemple, des mécanismes ont été mis en place pour réduire le nombre de victimes civiles et de personnes déplacées, dans le cadre desquels des initiatives et des interventions continues sont menées conjointement avec les autorités nationales somaliennes, l'AMISOM, l'Union africaine, les acteurs humanitaires et la communauté internationale présente en Somalie.

Au cours de l'exercice 2021/22, le BANUS a continué de s'employer à pourvoir rapidement les postes vacants. Au 31 décembre 2021, il comptait :

a) 31 postes vacants pour le personnel recruté sur le plan international, soit un taux de 8 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé ; b) 10 postes vacants d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, soit un taux de vacance de 25 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé ; c) 45 postes vacants d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, soit un taux de 29 %, ce qui est conforme au taux approuvé de 20 % ; d) 4 postes vacants de Volontaires des Nations Unies, soit un taux de 20 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé. Le taux de vacance plus élevé que prévu dans la catégorie des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national s'explique par les difficultés de recrutement rencontrées en Somalie, en grande partie parce qu'un petit nombre de candidats ne remplit pas les conditions de base pour les postes en question, notamment les critères linguistiques. Le BANUS s'engage à réduire drastiquement les taux de vacance en dépit des difficultés rencontrées. Cette situation a été aggravée par les difficultés rencontrées pour diffuser l'information auprès des candidats potentiels et mener à bien les recrutements en raison de la pandémie de COVID-19.

Au cours de l'exercice 2021/22, le BANUS a continué de s'employer à pourvoir rapidement les postes vacants. Au 31 décembre 2021, il comptait :

a) 31 postes vacants pour le personnel recruté sur le plan international, soit un taux de 8 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé ; b) 10 postes vacants d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, soit un taux de vacance de 25 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé ; c) 45 postes vacants d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, soit un taux de 29 %, ce qui est conforme au taux approuvé de 20 % ; d) 4 postes vacants de Volontaires des Nations Unies, soit un taux de 20 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé. Le taux de vacance plus élevé que prévu

Prie le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins des missions (par. 18)

Prie également le Secrétaire général de continuer à s'efforcer de parvenir à une répartition géographique équitable au Secrétariat et de garantir une répartition géographique aussi large que possible dans tous les départements et bureaux et pour les postes de toutes les classes, y compris les postes de directeur et ceux de la catégorie des fonctionnaires de rang supérieur, et le prie d'en rendre compte dans son prochain rapport d'ensemble (par. 19)

Se déclare extrêmement préoccupée par les retards pris dans le règlement des demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et prie de nouveau le Secrétaire général de faire en sorte que les demandes soient réglées dans les meilleurs délais, jamais plus de trois mois après la date de présentation (par. 20)

Prend note de l'élaboration d'indicateurs d'impact dans le cadre du Système complet d'évaluation de la performance et, à cet égard, prie le Secrétaire général d'indiquer dans son prochain rapport les résultats obtenus par le Bureau d'appui au regard des tâches prescrites et l'impact de l'allocation des ressources sur ces résultats, mesurés à l'aune de ces indicateurs, et

dans la catégorie des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national s'explique par les difficultés que pose le recrutement en Somalie, en grande partie parce que peu de candidats remplissent les conditions de base pour les postes en question, notamment les critères linguistiques. Le BANUS s'engage à réduire drastiquement les taux de vacance en dépit des difficultés rencontrées. Cette situation a été aggravée par le fait que la pandémie de COVID-19 a rendu difficiles la diffusion de l'information auprès des candidats potentiels et la conduite des recrutements.

Bien que le BANUS souscrive pleinement à l'impératif de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, le recrutement d'agents des services généraux nationaux reste un défi majeur. Malgré les mesures spéciales approuvées par le Bureau des ressources humaines en 2018 et prolongées en 2019, qui ont permis de réduire l'expérience professionnelle exigée pour les postes soumis à recrutement national en Somalie, il est toujours difficile de trouver des candidats qualifiés et expérimentés. Le BANUS a lancé un vaste programme de sensibilisation pour attirer un plus grand nombre de candidats qualifiés. Cela a permis de réduire la liste des postes vacants de longue date, sans pour autant améliorer la qualité des candidatures reçues.

L'importance d'un recrutement effectué sur une base géographique aussi large que possible est dûment prise en considération. Le BANUS reste engagé dans la promotion de la diversité géographique, qui est mise en œuvre et contrôlée dans tous les mémos de sélection, afin de permettre au (à la) chef de l'entité ou au (à la) fonctionnaire habilité(e) de donner la priorité aux pays non représentés et sous-représentés.

Le Secrétariat donne la priorité aux demandes d'indemnité de décès ou d'invalidité et met tout en œuvre pour qu'elles soient toutes réglées le plus rapidement possible et jamais plus de 90 jours après la date de présentation et après réception de toutes les pièces justificatives.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance n'a pas été introduit au BANUS. Le Bureau d'appui n'a pas de mandat politique ou programmatique. Son mandat se limite à la fourniture d'un soutien logistique à l'AMISOM. Pour mettre en œuvre le Système complet de planification et

*Décision ou demande**Mesures prises*

d'expliquer comment ceux-ci aideront à déterminer les ressources nécessaires à l'exécution des différentes tâches (par. 21)

Prie le Secrétaire général de fournir dans son prochain rapport un plan de mise en service du nouveau Système complet d'évaluation de la performance, assorti d'une analyse, portant notamment sur les liens qui existent entre le Système, la planification de la mission et l'établissement du budget, afin de faciliter l'examen qu'elle consacrera aux ressources demandées pour le Système (par. 22)

Prend note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés et conformément aux mandats confiés par les organes délibérants, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (par. 23)

d'évaluation de la performance, le BANUS s'appuiera sur les directives du Siège de l'ONU.

Le Système complet de planification et d'évaluation de la performance n'a pas été introduit au BANUS.

Le BANUS a mis en œuvre plusieurs mesures pour améliorer la stratégie environnementale dans la zone de la mission. Celles-ci comprennent l'entretien de tous les points de captage et de production d'eau au siège du BANUS et dans les états-majors des secteurs afin de quantifier l'eau souterraine prélevée et l'eau traitée produite, de manière à se conformer aux principes directeurs de l'ONU en matière d'environnement. Le BANUS assure la gestion et l'entretien de 49 stations d'épuration des eaux usées et utilise les effluents traités pour l'aménagement du paysage, le captage des poussières et les ouvrages de construction. Il a continué de renforcer le tri à la source des déchets solides et a administré 7 parcs de gestion des déchets contenant des incinérateurs, des broyeurs, des ponts-bascules, des composteurs et des presses à balles. Il a mis en service 50 incinérateurs à tambour dans les bases opérationnelles avancées de l'AMISOM afin d'améliorer la gestion des déchets solides.

Il a synchronisé deux nouvelles grandes centrales électriques à Mogadiscio et à Baidoa, continué de remplacer les tubes fluorescents par des diodes électroluminescentes et installé des détecteurs de mouvement et des minuteries pour les climatiseurs afin d'améliorer l'efficacité énergétique.

Le BANUS a accru son recours aux énergies renouvelables : par exemple, il a installé des panneaux solaires de 250 kVA sur les toits de l'aéroport international d'Aden Adde et raccordé Garoowe à un réseau mixte public, qui dépend pour 90 % de sources d'énergie renouvelable (solaire et éolienne) et alimente en énergie solaire les équipements de communication sur le terrain. Il a introduit des vélos électriques à énergie solaire dans l'enceinte de l'aéroport. Il a signé un accord d'achat d'électricité avec une société privée pour fournir de l'énergie solaire au camp de Baidoa. La construction de la centrale solaire devrait s'achever en juillet 2022.

Prend également note des recommandations du Comité consultatif sur l'utilisation de plateformes virtuelles et sur le recouvrement des coûts afférents au transport à bord d'appareils des Nations Unies de personnes autres que le personnel des Nations Unies, et demande instamment que, pour la mise en œuvre de ces recommandations, il soit tenu compte des circonstances propres à telle ou telle mission, sans compromettre l'exécution du mandat (par. 24)

Souligne l'importance du dispositif d'application du principe de responsabilité mis en place par le Secrétariat et prie le Secrétaire général de continuer de renforcer la gestion des risques, la transparence et les contrôles internes pour ce qui est des budgets des opérations de maintien de la paix afin de faciliter l'exécution des mandats, et de rendre compte de la question dans son prochain rapport (par. 25)

Souligne l'importance des priorités qui ont été fixées concernant les femmes et la paix et la sécurité, et considère que la mise en œuvre de ces priorités par les missions peut contribuer à l'instauration d'une paix durable et aider à trouver des solutions politiques pérennes (par. 27)

Le BANUS a commencé à mettre en œuvre le plan de gestion de l'infrastructure énergétique, qui recense les principaux projets d'efficacité énergétique et d'énergie renouvelable. Il a continué à nettoyer les plages et à planter des arbres afin d'avoir un impact plus large et a créé dans tous les secteurs des pépinières de semis d'arbres destinés à être plantés par le personnel en tenue de l'AMISOM et la population locale. Il a procédé à des inspections régulières de ses sites pour assurer la conformité avec les bonnes pratiques de gestion environnementale. Il a continué de sensibiliser et de former son personnel ainsi que celui de l'AMISOM et de la MANUSOM aux bonnes pratiques de gestion environnementale.

Le BANUS dispose actuellement d'une plateforme virtuelle pour le traitement et l'approbation des demandes de logement et de bureaux. Il procède à des examens périodiques de sa flotte aérienne pour s'assurer que la capacité de transport de passagers répond de manière optimale aux exigences de son mandat et que, dans le cas contraire, la flotte est reconfigurée. En outre, il facture aux passagers extérieurs à l'Organisation voyageant à bord de ses avions des frais de services qui lui permettent de recouvrer les coûts administratifs associés à leur transport.

Le BANUS tient un inventaire des risques et un plan d'intervention, qui sont examinés tous les trimestres par le Comité de la gestion des risques afin d'évaluer les risques de niveau élevé dans tous les domaines de l'exécution du mandat et pour toutes les opérations et de s'assurer que des stratégies appropriées sont en place pour y remédier et les atténuer. Un rapport sur la gestion du risque institutionnel est présenté chaque année au Siège de l'ONU.

Prenant acte des priorités concernant les femmes et la paix et la sécurité, le BANUS a révisé son plan d'action en faveur de l'égalité des genres pour l'exercice 2021/22, son objectif étant de se concentrer sur la parité femmes-hommes dans le recrutement dans le contexte des restrictions liées à la COVID-19, ainsi que sur la capacité institutionnelle à établir et à maintenir un environnement de travail et de vie favorable sur le terrain. Il a également organisé un salon virtuel des carrières pour encourager les Somaliennes à rejoindre l'Organisation.

Les activités menées pendant l'exercice 2021/22 dans le cadre du plan d'action en faveur de l'égalité des genres comprennent : a) des activités de sensibilisation menées à l'occasion de la Journée internationale de la femme (le 8 mars) et de la

*Décision ou demande**Mesures prises*

Se déclare préoccupée par les allégations d'exploitation et d'atteintes sexuelles signalées dans les missions de maintien de la paix et prie le Secrétaire général de continuer d'appliquer sa politique de tolérance zéro à l'égard de l'exploitation et des atteintes sexuelles concernant l'ensemble du personnel civil, des contingents et des effectifs de police, et de lui rendre compte à ce sujet dans son prochain rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (par. 28)

Note que des élections se tiendront prochainement en Somalie, et demande au Bureau d'appui de collaborer avec la Mission d'assistance des Nations Unies en Somalie, selon les besoins et dans le respect des mandats, afin de fournir une assistance technique et logistique ainsi qu'un appui aux opérations électorales, et de faire rapport à ce sujet dans le cadre du prochain projet de budget (par. 29)

campagne « 16 journées de mobilisation contre la violence de genre » ; b) des talk-shows, des débats et des campagnes médiatiques sur le thème des femmes, de la paix et de la sécurité, et la plantation d'arbres, pour symboliser le rajeunissement et l'espoir ; c) des sessions de formation sur la prise en compte des questions de genre dans toutes les composantes du Bureau d'appui.

Il sera fait état dans le rapport du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les atteintes sexuelles des mesures prises par les missions de maintien de la paix, dont le BANUS, pour donner suite aux demandes formulées dans la résolution.

En coordination avec la MANUSOM et l'AMISOM, le BANUS a offert des fournitures destinées à la défense des périmètres afin de renforcer la sécurité physique des centres de vote et facilité la construction des bâtiments et des installations de la Commission électorale nationale indépendante à Mogadiscio.

## B. Comité consultatif pour les questions administratives et budgétaires

### Financement des activités découlant de la résolution 1863 (2009) du Conseil de sécurité

(A/75/822/Add.4)

*Demande ou recommandation**Mesures prises*

Le montant proposé pour les rations pour 2021/22 s'élève à 55 473 400 dollars, contre des dépenses effectives de 48 973 700 dollars engagées en 2019/20 pour des contingents de même niveau. Ayant posé des questions, le Comité consultatif a été informé que les prix demandés dans le contrat actuel concernant les rations, qui est entré en vigueur en février 2019, étaient inférieurs à ceux du contrat précédent. Alors qu'il a utilisé sa propre flotte aérienne pour la livraison des rations au cours de l'exercice 2019/20 et d'une partie de l'exercice 2020/21, le BANUS a décidé de faire appel au fournisseur de rations pour livrer des rations par voie aérienne dans huit endroits en 2020/21. En outre, il prévoit de charger le fournisseur de l'acheminement des rations par voie aérienne vers davantage de sites en 2021/22, d'où l'augmentation du coût du fret inclus dans

Le BANUS a effectué une analyse coûts-avantages du processus de livraison des rations par le fournisseur. Actuellement, environ 40 % des quantités de rations sont livrées par voie aérienne et 60 % par voie terrestre. Le BANUS continuera de surveiller les coûts pour s'assurer que seul le mode de livraison le plus rentable et le plus efficace sera retenu, compte tenu de l'accessibilité.

les ressources totales demandées pour les rations. Le Comité rappelle qu'il a formulé des observations sur les augmentations importantes résultant de la modification du contrat d'approvisionnement en rations pour les exercices 2015/16, 2016/17 et 2017/18 et le manque de clarté concernant les responsabilités respectives du fournisseur des rations et du BANUS dans l'acheminement des rations, en particulier par voie aérienne (A/72/789/Add.6, par. 18 et 19). Au cours de cette période, la responsabilité principale de l'acheminement des rations a été transférée du Bureau au fournisseur à la suite d'une modification du contrat en 2015, et de nouveau au BANUS comme suite à la décision prise en octobre 2016, par mesure d'économie, de revenir à une formule conjuguant l'utilisation des appareils du BANUS pour le transport aérien et des moyens du prestataire extérieur pour l'acheminement des rations par voie maritime et terrestre. Le Comité consultatif rappelle qu'il a constaté avec inquiétude à l'époque l'absence d'une analyse coûts-avantages et le manque de transparence dans la gestion du contrat concernant les rations. Il espère que des enseignements ont été tirés et pris en compte dans la gestion du contrat actuel sur les rations. Il compte que des informations plus détaillées sur la gestion des contrats relatifs aux rations, y compris la planification des livraisons, le nombre de sites attribués à chaque partie et les besoins en ressources nécessaires, seront communiquées dans le projet de budget pour 2022/23 (voir *ibid.*, par. 18 et 19 et tableaux correspondants) (par. 14)

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a redit sa préoccupation face au nombre élevé de postes vacants dans la composante civile et qu'elle a prié de nouveau le Secrétaire général de veiller à ce que ces postes soient pourvus rapidement (résolution 74/295 de l'Assemblée générale, par. 16). Dans la même résolution, l'Assemblée a prié également le Secrétaire général de passer en revue les postes qui étaient vacants depuis 24 mois ou plus et de proposer, dans le prochain projet de budget, soit leur maintien, sur justification de leur utilité, soit leur suppression (*ibid.*, par. 18). Faute d'une telle justification de l'utilité du maintien, le Comité consultatif recommande la suppression du poste de fonctionnaire d'administration (administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national) à Mombasa (voir par. 26).

Au cours de l'exercice 2021/22, le BANUS a continué de s'employer à pourvoir rapidement les postes vacants. Au 31 décembre 2021, il comptait :

- a) 31 postes vacants pour le personnel recruté sur le plan international, soit un taux de 8 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé ;
- b) 10 postes vacants d'administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national, soit un taux de vacance de 25 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé ;
- c) 45 postes vacants d'agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national, soit un taux de 29 %, ce qui est conforme au taux approuvé de 20 % ;
- d) 4 postes vacants de Volontaires des Nations Unies, soit un taux de 20 %, ce qui est conforme au taux de vacance approuvé.

Le taux de vacance plus élevé que prévu dans la catégorie des agent(e)s des services généraux recruté(e)s sur le plan national s'explique par les difficultés de recrutement rencontrées en Somalie, en grande partie parce que peu de candidats remplissent les conditions de base pour les postes en question, notamment les critères linguistiques. Le BANUS s'engage à réduire drastiquement les taux de vacance

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général d'envisager, dans le cadre de l'établissement des projets de budget, de faire davantage appel à du personnel recruté sur le plan national, compte étant tenu du mandat et des besoins de la mission (résolution 74/295 de l'Assemblée générale, par. 15). Le Comité compte que le Bureau ne ménagera aucun effort pour explorer les possibilités de recourir à du personnel recruté sur le plan national, y compris des Volontaires des Nations Unies, pour l'exécution de ses activités. Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822) (par. 29).

Voyages officiels : un montant de 1 718 900 dollars est proposé pour 2021/22, alors que les dépenses effectives s'élevaient à 1 641 000 dollars pour 2019/20 et s'établissaient à 764 400 dollars au 31 mars 2021. Ayant demandé des précisions, le Comité a été informé que les ressources demandées pour les voyages officiels, y compris les voyages de formation, étaient fondées sur l'hypothèse selon laquelle la pandémie de COVID-19 serait maîtrisée et que le BANUS reprendrait son fonctionnement normal d'ici à l'exercice 2021/22. Le Comité consultatif réaffirme qu'il faudrait recourir davantage aux réunions virtuelles et aux outils de formation en ligne, réduire au minimum les voyages motivés par la participation à des ateliers, des conférences ou des réunions et, lorsque de tels voyages sont proposés, présenter des justifications détaillées. Il souligne également que le calcul des montants à inscrire au budget au titre des voyages doit être pleinement conforme aux dispositions de la circulaire ST/SGB/2009/9 et de l'instruction ST/AI/2013/3 (alinéa a) du paragraphe 34).

Essence, huile et lubrifiants : le Comité des commissaires aux comptes a noté qu'il y avait environ 4 700 relevés dans lesquels il était fait état d'une

en dépit des difficultés rencontrées. Cette situation a été aggravée par le fait que la pandémie de COVID-19 a rendu difficiles la diffusion de l'information auprès des candidats potentiels et la conduite des recrutements.

En outre, le BANUS prévoit de procéder au réexamen de son tableau d'effectifs en vue de la reconfiguration envisagée de l'AMISOM, afin de déterminer dans quelle mesure il est nécessaire de maintenir tous ses postes vacants.

Bien que le BANUS souscrive pleinement à l'impératif de transformer des postes soumis à recrutement international en postes soumis à recrutement national, le recrutement d'agents des services généraux nationaux reste un défi majeur. Malgré les mesures spéciales approuvées par le Bureau des ressources humaines en 2018 et prolongées en 2019, qui ont permis de réduire l'expérience professionnelle exigée pour les postes soumis à recrutement national en Somalie, il est toujours difficile de trouver des candidats qualifiés et expérimentés. Le BANUS a lancé un vaste programme de sensibilisation pour attirer un plus grand nombre de candidats qualifiés. Cela a permis de réduire la liste des postes vacants de longue date, sans pour autant améliorer la qualité des candidatures reçues.

Le BANUS a soigneusement veillé à ce que le budget des voyages officiels et des voyages à des fins de formation soit géré avec prudence, en créant des ordres internes pour chacun de ses piliers et sections, ce qui a permis aux responsables de chaque pilier de contrôler les fonds destinés aux voyages. Il donne la priorité aux réunions virtuelles, conformément aux enseignements tirés de la pandémie de COVID-19, et veille à ce que seules les réunions, ateliers ou conférences qui ne peuvent raisonnablement pas être organisés en ligne du fait de la nature des délibérations soient approuvés au titre des voyages. Il a continué d'utiliser le Centre intégré de formation du personnel des missions, qui propose des formations mensuelles en ligne sur divers sujets utiles.

L'observation formulée par le Bureau des services de contrôle interne (BSCI) dans son rapport [A/74/305 (Part II)] concernant la surconsommation

surconsommation de carburant, avec une perte totale présumée de 197 200 litres pour le seul mois de janvier 2020 (A/75/5 (Vol. II), par. 272 et 275). Dans son audit, le Bureau des services de contrôle interne a observé, qu'alors que le Groupe des carburants avait constaté que, sur une période de 8 mois, le volume de carburant distribué pour alimenter 429 des 651 équipements de la mission avait dépassé la capacité standard de ces équipements à hauteur de 3,8 millions de litres, le BANUS n'avait pas mené d'enquête approfondie sur la question, y compris sur 15 signalements de vol de carburant dans les réservoirs des groupes électrogènes, pour un coût estimé à 43 000 dollars, et aucune mesure n'avait été prise pour empêcher que cela ne se reproduise (A/74/305 (Part II), par. 25 et 26). Le BANUS indique qu'il a terminé un examen conjoint avec le Bureau de l'informatique et des communications concernant les pièces d'équipement considérées comme devant être retirées du système électronique de gestion du carburant et a soumis trois cas de consommation injustifiée devant faire l'objet d'une enquête plus approfondie. Le Comité compte que le BANUS renforcera sa gestion du carburant et prendra les mesures nécessaires, le cas échéant (alinéa b) du paragraphe 34).

Installations et infrastructures : le Comité a été informé, après avoir posé des questions à ce sujet, que les grands projets de construction avaient progressé lentement au cours de la période actuelle, en raison des restrictions liées à la pandémie de COVID-19 et que la date de fin effective pourrait être reportée au-delà de juin 2021, y compris pour les projets des exercices 2019/20 et 2020/21. Notant que tous les projets de construction des exercices 2019/20 et 2020/21 (à l'exception de ceux qui ont été annulés) pourraient s'étendre au-delà de juin 2021, le Comité estime qu'il est nécessaire d'améliorer la planification et d'établir des projections plus réalistes pour les projets de construction en cours. Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (alinéa c) du paragraphe 34).

Il est aussi indiqué dans le projet de budget que des efforts avaient été entrepris pour mettre en œuvre diverses mesures visant à renforcer la sécurité des camps ou la protection des forces ; par exemple, le système d'alerte rapide permettant de lutter contre la menace roquettes-artillerie-mortiers était déjà pleinement opérationnel à Mogadiscio depuis août 2020, le deuxième système, basé à Kismayo, devait être mis en service au premier trimestre de 2021 et les trois autres devaient être installés à Dhooble, Baidoa et Jawhar au second semestre de 2021, en fonction des ressources d'ingénierie disponibles sur le terrain (A/75/757,

de carburant a été classée, étant avéré que ce constat avait découlé d'une interprétation inexacte due à la sélection de l'option « réservoir plein » au moment du déploiement en 2018 du système électronique de gestion des carburants et au réglage initial – trop bas – de l'unité de consommation standard. Le BANUS a mis en œuvre des mesures de contrôle qui ont permis de réduire considérablement la consommation de carburant. Il a ajusté l'unité de consommation standard pour tenir compte des besoins supplémentaires découlant de l'environnement opérationnel, lesquels ne sont pas de son ressort. Il a également introduit des indicateurs de performance pour mesurer l'exactitude des données issues des relevés des compteurs kilométriques.

En dépit des mesures d'atténuation mises en place pour faire face aux effets de la pandémie de COVID-19, le BANUS n'est toujours pas certain de pouvoir mener à bien certains de ses projets de construction. Outre la construction de pistes d'atterrissage à Baidoa et à Beledweyne, qui sont situés en dehors des camps du BANUS, ses projets de construction ont été complètement interrompus. Des évaluations sont régulièrement effectuées afin de déterminer les dates d'achèvement des travaux. Ces problèmes concernent également de nouveaux projets de grande envergure, dont les plans d'exécution prennent en compte les effets de la pandémie.

Les systèmes d'alerte rapide contre les roquettes, l'artillerie et les mortiers sont pleinement opérationnels à Mogadiscio depuis mai 2020, à Kismayo depuis décembre 2020 et à Dhooble depuis décembre 2021. Les perturbations causées par la pandémie de COVID-19 ont retardé jusqu'à nouvel ordre le déploiement des systèmes à Baidoa et Jawhar.

par. 33). Ayant posé des questions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que l'acquisition des cinq unités (une durant l'exercice 2018/19 et quatre durant l'exercice 2019/20) représentait un coût total de 5,8 millions de dollars au titre du matériel informatique et des services d'appui. Aucun autre crédit n'a été demandé pour l'acquisition de ces systèmes pour les exercices 2020/21 et 2021/22. Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget. Il rappelle que l'Assemblée générale est consciente des problèmes de sécurité croissants auxquels fait face le personnel de maintien de la paix des Nations Unies, réaffirme sa volonté d'améliorer la sûreté et la sécurité du personnel du Bureau d'appui, notamment celles du personnel en tenue, et prie le Secrétaire général de renforcer encore les mesures prises à cet égard (résolution 74/295 de l'Assemblée générale, par. 13) (par. 37).

Le Comité consultatif rappelle que, lors de son examen du projet de budget pour 2020/21, il a noté que des modifications avaient été apportées à plusieurs rubriques budgétaires relevant des dépenses opérationnelles, sans que les documents correspondants ne fournissent d'explications, ce qui avait rendu difficiles son examen et son analyse du projet de budget (A/74/737/Add.8, par. 20). Le Comité constate des cas similaires dans son examen du projet de budget pour 2021/22. Le Comité consultatif espère que le BANUS veillera à ce que les charges soient correctement comptabilisées et réaffirme que des justifications et des informations détaillées concernant ces modifications doivent figurer dans les documents budgétaires correspondants (par. 38).

Le Comité consultatif rappelle que l'Assemblée générale a noté avec une vive préoccupation la menace que la pandémie de maladie à coronavirus (COVID-19) représentait pour la vie, la santé et la sécurité, et a souligné qu'il importait d'assurer la sûreté, la sécurité et la santé du personnel de maintien de la paix, de maintenir la continuité de l'exécution des mandats essentiels, dont la protection des civils, de réduire au minimum le risque que les activités de la Mission contribuent à la propagation du virus et, selon les possibilités, d'aider les autorités nationales, si elles en faisaient la demande et dans le cadre des mandats prévus, à prendre des mesures pour lutter contre la COVID-19, en collaboration avec la Coordonnatrice résidente ou le Coordonnateur résident et les entités des Nations Unies présentes dans le pays (résolution 74/295 de l'Assemblée générale, par. 9). Le Comité compte que des informations actualisées seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 41).

Le BANUS a pris note de cette observation lors de l'élaboration du projet de budget pour 2022/23. Les modifications apportées aux lignes budgétaires au cours de l'exercice 2020/21 correspondent à la reclassification de certains services, qui avaient été budgétisés dans des rubriques différentes de celles où les dépenses réelles ont été enregistrées. Cela a été corrigé. La présentation des ressources qui est retenue dans le budget actuel se veut cohérente, l'objectif étant de faciliter un examen et une analyse comparatifs.

Pour atténuer le risque de transmission, compte tenu de la capacité médicale limitée dont dispose le pays, l'équipe de pays des Nations Unies en Somalie a mis en œuvre une politique de télétravail pour l'ensemble du personnel soumis au recrutement national en 2020 et 2021, le retour dans les locaux se faisant de manière progressive et avec prudence depuis le quatrième trimestre de 2021. Les mesures d'atténuation des risques et de prévention de la COVID-19 mises en place par le BANUS sont fondées sur les protocoles médicaux et les directives de l'Organisation mondiale de la Santé, qui ont été adoptés par la cellule médicale créée par l'ONU en Somalie dans le cadre de la gestion de crise. L'équipe de pays des Nations Unies a joué un rôle déterminant pour aider les autorités nationales à lutter contre la pandémie. L'Organisation a fourni des soins de santé aux premières personnes ayant testé positif en Somalie. Les cellules médicale et logistique du BANUS ont fourni un appui supplémentaire en

En sa qualité de levier stratégique de l'action menée par l'ONU et la communauté internationale en Somalie (voir par. 10 ci-dessus), le BANUS fournit un appui aux entités des Nations Unies, aux pays et aux organisations non gouvernementales dans la zone de la mission. Le Comité consultatif note, d'après les informations qui lui ont été fournies, que, pour l'exercice 2019/20, un montant total de 6 980 300 dollars a été recouvré et reversé sur le compte de la mission ouvert à cet effet. Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé que le montant des coûts recouverts pour 2018/19 était de 6 634 600 dollars et que les montants prévus à ce titre étaient de 8 000 000 dollars pour 2020/21 et de 6 942 000 dollars pour 2021/22. En outre, le Comité a été informé que l'aide au transport de passagers et de marchandises était apportée en fonction de la place disponible. Alors que le coût du fret transporté est récupéré aux taux convenus, le BANUS ne facture pas les sièges à bord de ses appareils, mais prélève des frais de traitement de 100 dollars par vol et par passager pour le transport aérien entre Mogadiscio et Nairobi (par. 42).

Le Comité consultatif a également été informé que les recouvrements étaient comptabilisés en tant que produits, qui étaient considérés comme « disponibles » ou « non disponibles » : a) les produits non disponibles, tels que ceux générés par les ventes d'équipements, devaient être restitués aux États Membres en tant que recettes accessoires ; b) les montants provenant du recouvrement des coûts sont gérés par l'intermédiaire d'un fonds dédié. Il a été indiqué au Comité que le projet de budget pour l'exercice 2021/22 ne comprenait pas d'estimations pour le recouvrement des coûts, car les montants qui seraient recouverts n'auraient pas d'incidence sur le

offrant des services tels que le remplissage en oxygène au plus fort de la pénurie de ventilateurs survenue dans les unités de soins intensifs ; les tests d'amplification en chaîne par polymérase ; la coordination des réglementations et des exigences liées aux voyages concernant le test de réaction en chaîne par polymérase comme condition d'admission dans le pays ; la fourniture d'équipements médicaux de protection individuelle pour le personnel présentant un risque accru d'exposition (points de transit aéroportuaire, etc.). Par l'intermédiaire de l'équipe de pays, le Coordinateur résident s'est employé à coordonner les efforts de l'Organisation mondiale de la Santé, du Fonds des Nations Unies pour l'enfance (UNICEF) et d'autres organismes, fonds et programmes des Nations Unies pendant le déploiement de la campagne nationale de vaccination facilitée par le Mécanisme COVAX.

Le BANUS fait appel à des sociétés commerciales de manutention au sol à Nairobi et à Mogadiscio, qui facturent les services fournis. Il a également fait appel à un fournisseur facturant au passager pour effectuer des contrôles de sécurité à Mogadiscio, ainsi qu'à des sociétés commerciales pour assurer l'entretien de l'aérogare (nettoyage, entretien des équipements et services Internet sans fil). Le traitement des voyages des passagers extérieurs à l'ONU est compensé par le fait que du personnel supplémentaire a été recruté au moyen des coûts recouverts par la facturation de frais administratifs concernant les voyages effectués par des passagers ne relevant ni du BANUS ni de la MANUSOM. Ces passagers ne peuvent bénéficier de l'aide du BANUS en matière de transport aérien que si les moyens nécessaires sont disponibles et que leur transport est sans effet sur ses activités.

On trouvera ci-dessus un résumé détaillé de la suite donnée à la recommandation figurant au paragraphe 42 du rapport du Comité consultatif.

budget mis en recouvrement. Le Comité rappelle qu'il a été informé que tous les recouvrements seraient comptabilisés en produits, considérés comme disponibles ou non disponibles. Les produits non disponibles, tels que les produits générés par l'utilisation des vols de la Mission multidimensionnelle intégrée des Nations Unies pour la stabilisation au Mali (MINUSMA) et de la Mission de l'Organisation des Nations Unies pour la stabilisation en République démocratique du Congo (MONUSCO) sur la base des places disponibles par le personnel des ambassades et par celui d'entités des Nations Unies, seraient restitués aux États Membres sous forme de recettes accessoires, conformément au Règlement financier et aux règles de gestion financière de l'Organisation des Nations Unies (A/74/737, par. 65). Le Comité consultatif note toutefois que ces coûts recouverts par le BANUS ne sont pas comptabilisés sous la forme de recettes accessoires et qu'aucun montant n'a été reversé au compte des recettes accessoires depuis l'exercice 2018/19 (voir par. 42 ci-dessus). Le Comité est d'avis que les produits non disponibles, y compris ceux générés par l'utilisation des appareils du BANUS sur la base des places disponibles, devaient être restitués aux États Membres. Le Comité a formulé des observations et des recommandations sur le recouvrement des coûts dans son rapport connexe relatif aux conclusions et recommandations du Comité des commissaires aux comptes sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies pour l'exercice allant du 1<sup>er</sup> juillet 2019 au 30 juin 2020 (voir A/75/829, par. 33 à 36) et examine la question plus avant dans son rapport sur les questions intéressant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822) (par. 43).

Le Comité consultatif prend note des initiatives du BANUS en faveur de l'environnement et compte que des informations plus détaillées sur les progrès accomplis, y compris l'étendue des activités, les résultats et les dates de début et de fin des projets, continueront d'être fournies dans les futurs projets de budget. Le Comité rappelle que l'Assemblée générale a pris note des progrès accomplis dans la mise en œuvre de la stratégie environnementale pluriannuelle visant à réduire l'empreinte des opérations de maintien de la paix, et a prié le Secrétaire général de renforcer les mesures prises pour la mettre en œuvre dans toutes les missions de maintien de la paix, compte tenu des cinq piliers qui y sont énoncés, en fonction des conditions régnant sur le terrain et dans le plein respect des règles et règlements applicables, et de lui rendre compte de la question dans son prochain rapport d'ensemble (résolution 75/295 de l'Assemblée générale, par. 11). Le Comité formule d'autres observations sur cette question dans son rapport

Le BANUS a continué d'inscrire à son budget tous ses projets en matière d'environnement ainsi que d'autres activités transversales en la matière, et a élaboré un plan d'action annuel découlant de son plan de gestion des infrastructures énergétiques, de son plan de gestion des déchets solides et de son plan de gestion de l'eau et des eaux usées. Il a mis en place une équipe chargée de l'eau et de l'environnement, qui suit l'évolution de la mise en œuvre des projets environnementaux.

sur les questions concernant les opérations de maintien de la paix en général (A/75/822) (par. 46).

Il est indiqué que le Groupe de l'appui aux clients de la Section des ressources humaines devra faire face à d'importants défis, notamment l'établissement du nouveau Centre intégré d'appui aux clients du BANUS dès que ce dernier et la MANUSOM seront en mesure de revenir à des modalités de travail essentiellement en présentiel (A/75/757, par. 70). Ayant demandé des précisions, le Comité consultatif a été informé qu'il était prévu que le Centre regroupe, en un seul lieu, tous les services d'appui administratif et logistique dont les membres du personnel du BANUS et de ses missions clientes pourraient avoir besoin entre le moment de leur entrée en fonctions et celui de la cessation de leurs activités. Le Centre serait géré par la Section des technologies, comprendrait du personnel détaché de différentes sections ou groupes, tels que la Section des ressources humaines, la Section des technologies, le Groupe de l'appui et des services assurés dans les camps, la Section du contrôle des mouvements, le Groupe de l'approvisionnement général, la Section des finances, le Groupe de la gestion des biens, le Groupe des cartes d'accès et d'identité, le Groupe d'impression des cartes, et proposerait aussi des services de reprographie et d'impression et de reliure de documents. Le Comité a également été informé que le fonctionnement du Centre était en attente, car des travaux de construction devaient être achevés et les membres du personnel du BANUS et des missions clientes n'étaient pas revenus sur place. Le Comité consultatif compte que de plus amples informations sur le fonctionnement du Centre, y compris les gains d'efficacité qu'il est censé générer et son incidence sur les dispositifs existants, seront communiquées dans le prochain projet de budget (par. 47).

Ayant posé des questions à ce sujet, le Comité consultatif a été informé que le BANUS rencontrait des difficultés pour recruter des candidates pour la Somalie en raison de la perception de la situation difficile régnant dans le pays. Le Bureau a déployé des efforts concertés pour améliorer les conditions de vie et de travail du personnel des Nations Unies, y compris les femmes, conformément aux règles de l'Initiative Elsie pour la participation des femmes aux opérations de paix. Il a eu recours à des approches combinant le recrutement à partir de fichiers de candidats et les avis de vacance de poste spécifiques pour maximiser les chances d'attirer des femmes. Il a également vu partir des membres féminins de son personnel, qui ont pour la plupart été promus dans d'autres missions sur le terrain. Il a mieux réussi à recruter des femmes (parmi le personnel soumis

L'opérationnalisation du Centre intégré d'assistance à la clientèle du BANUS et de la MANUSOM est en phase de planification. Ce centre servira de guichet unique pour les services courants liés aux ressources humaines, aux technologies, à l'appui assuré dans les camps, au contrôle des mouvements, aux fournitures générales, aux services financiers, à la gestion des biens et des services de laissez-passer et d'identification. Les travaux de construction sont terminés et la plupart des membres du personnel du Centre sont maintenant de retour au BANUS après de longues périodes d'absence dues à la pandémie de COVID-19. Il est prévu que le Centre devienne pleinement opérationnel d'ici avril 2022.

Le BANUS fait tout son possible pour recruter davantage de femmes. En mai 2021, environ 350 participantes originaires du Kenya et de Somalie ont assisté à un salon de l'emploi virtuel de 3 jours organisé par le BANUS et les organismes, fonds et programmes des Nations Unies en Somalie afin de faire connaître aux Somaliennes et aux Kenyanes les possibilités d'emploi à l'ONU. Le BANUS continue d'améliorer les conditions de vie de son personnel et offre un environnement de travail propice à attirer et retenir davantage de femmes. Il dispense également des formations sur la parité des genres.

à recrutement international comme national) pour travailler dans son bureau de Nairobi qu'en Somalie. Le Comité a été informé qu'en décembre 2020, le pourcentage de femmes parmi le personnel recruté sur le plan international s'était accru pour passer à 29 %, contre 26 % au cours de l'exercice 2019/20 et que le BANUS prenait diverses mesures pour susciter une augmentation d'au moins 4 % de ce pourcentage pendant la période de réponse à la pandémie de COVID-19 pour se rapprocher de son objectif de 38 %. Toutefois, le Comité note que, d'après les informations qu'il a reçues à la suite des questions qu'il a posées, le pourcentage de femmes dans le personnel recruté sur le plan international n'avait pas progressé au cours des exercices 2017/18 à 2020/21, tandis que le pourcentage de femmes dans le personnel recruté sur le plan national, les agent(e)s des services généraux et les Volontaires des Nations Unies était passé, respectivement, de 43 %, 34 % et 27 % durant l'exercice 2017/18 à 47 %, 44 % et 47 % durant l'exercice 2020/21. Le Comité consultatif note l'augmentation du pourcentage de femmes dans les catégories du personnel recruté sur le plan national au BANUS et compte que ce dernier poursuivra ses efforts pour accroître la représentation des femmes dans toutes les catégories de personnel (par. 48).

---

## Annexe I

### Définitions

#### A. Terminologie se rapportant aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines

La terminologie ci-après se rapporte aux changements proposés dans le domaine des ressources humaines (voir la section I du présent rapport).

- **Création de poste** : Proposée lorsque des ressources supplémentaires sont nécessaires et qu'il est impossible de les prélever sur les effectifs d'autres bureaux ou d'assurer autrement l'exécution de certaines activités dans les limites des ressources existantes.
- **Réaffectation de poste** : Proposée lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste initialement approuvé pour une fonction donnée aux fins de la réalisation d'autres activités prescrites prioritaires, sans rapport avec la fonction d'origine. Il peut y avoir un changement de lieu ou de bureau, mais pas de catégorie ou de classe.
- **Transfert de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé d'utiliser un poste autorisé pour des fonctions comparables ou connexes dans un autre bureau.
- **Reclassement ou déclassement de poste** : Proposé lorsqu'il est envisagé de changer la classe d'un poste, du fait que les attributions et responsabilités qui y sont attachées ont été sensiblement modifiées.
- **Suppression de poste** : Proposée lorsqu'un poste autorisé n'est plus nécessaire ni à la réalisation des activités pour lesquelles il a été approuvé ni à celle d'autres activités prioritaires de la mission.
- **Transformation de poste** : Trois cas de figure sont possibles :
  - Transformation d'un emploi de temporaire en poste : il s'agit de transformer en poste un emploi de temporaire, financé au moyen des crédits prévus à la rubrique Personnel temporaire (autre que pour les réunions), du fait que les fonctions considérées ont un caractère continu.
  - Transformation d'un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer un contrat de vacataire ou de louage de services en poste d'agent recruté sur le plan national, compte tenu du caractère continu des fonctions considérées, conformément au paragraphe 11 de la section VIII de la résolution [59/296](#) de l'Assemblée générale.
  - Transformation d'un poste de fonctionnaire international en poste d'agent recruté sur le plan national : il s'agit de transformer en poste d'agent recruté sur le plan national un poste d'agent recruté sur le plan international approuvé.

#### B. Terminologie se rapportant à l'analyse des variations

On trouve à la section III du présent rapport, pour chaque rubrique, une indication du facteur auquel la variation est principalement imputable, les facteurs types recensés étant classés dans les quatre grandes catégories ci-après :

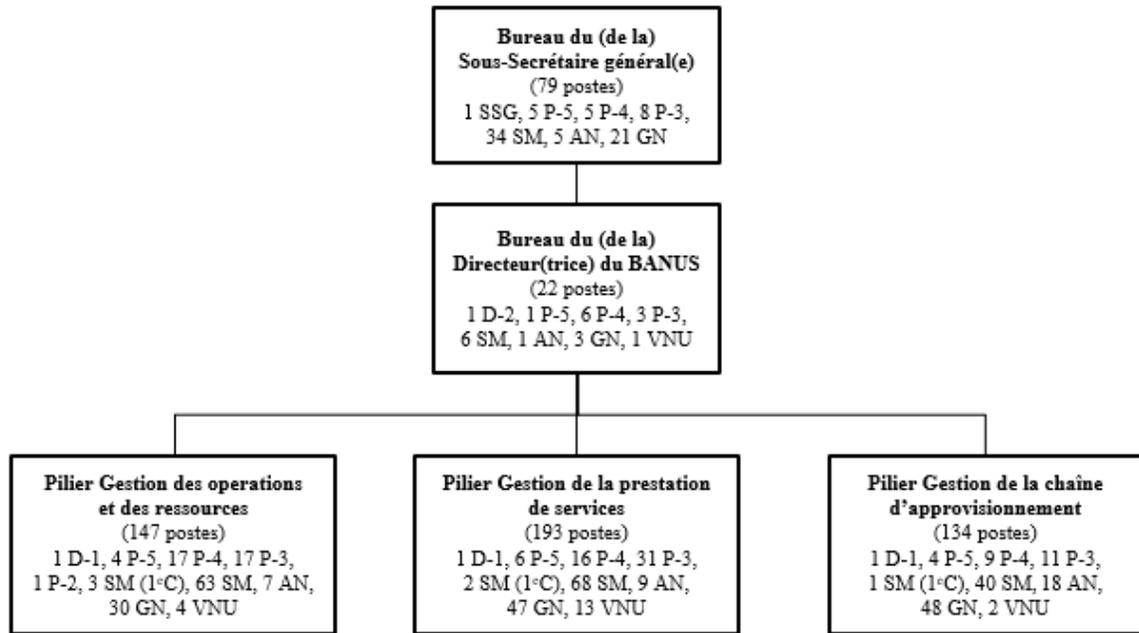
- **Mandat** : Variations liées à une modification de la portée ou de la nature du mandat ou à une révision des réalisations escomptées dans le cadre du mandat.

- **Facteurs externes** : Variations imputables à des acteurs extérieurs ou à des situations qui échappent au contrôle de l'Organisation.
- **Paramètres budgétaires** : Variations qui tiennent aux règles, directives et politiques de l'Organisation.
- **Gestion** : Variations dues à des décisions de gestion destinées à permettre d'obtenir les résultats attendus avec plus d'efficacité (par exemple, révision des priorités ou ajout de produits) ou d'efficience (par exemple, réduction des effectifs ou des moyens nécessaires à l'exécution des produits, sans incidence sur les produits), ou liées à des problèmes apparus au stade de l'exécution (par exemple, sous-estimation du coût ou du volume des moyens nécessaires à l'exécution des produits, ou retards dans le recrutement).

## Annexe II

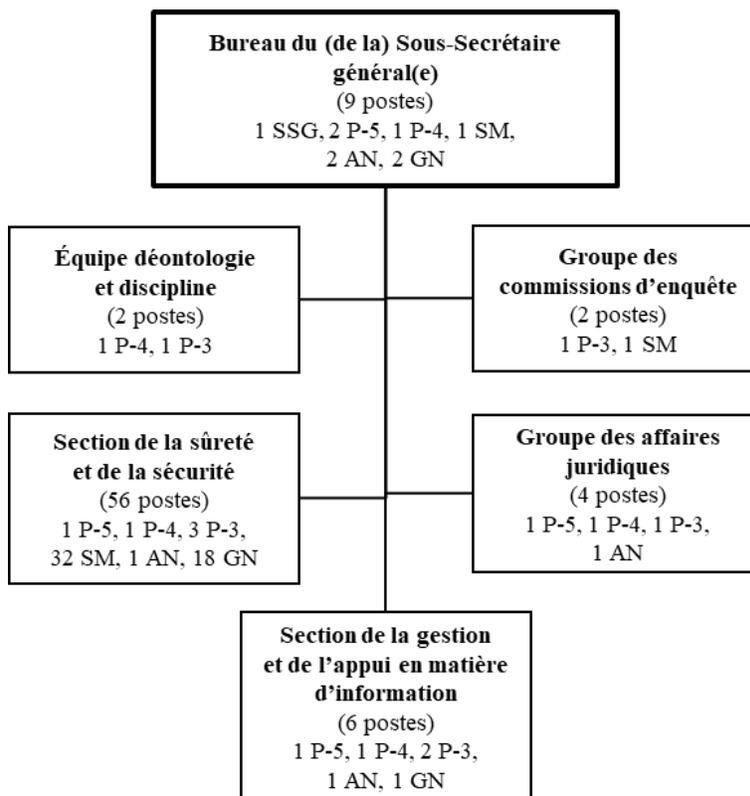
### Organigrammes

#### A. Organigramme général du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie (575 postes)

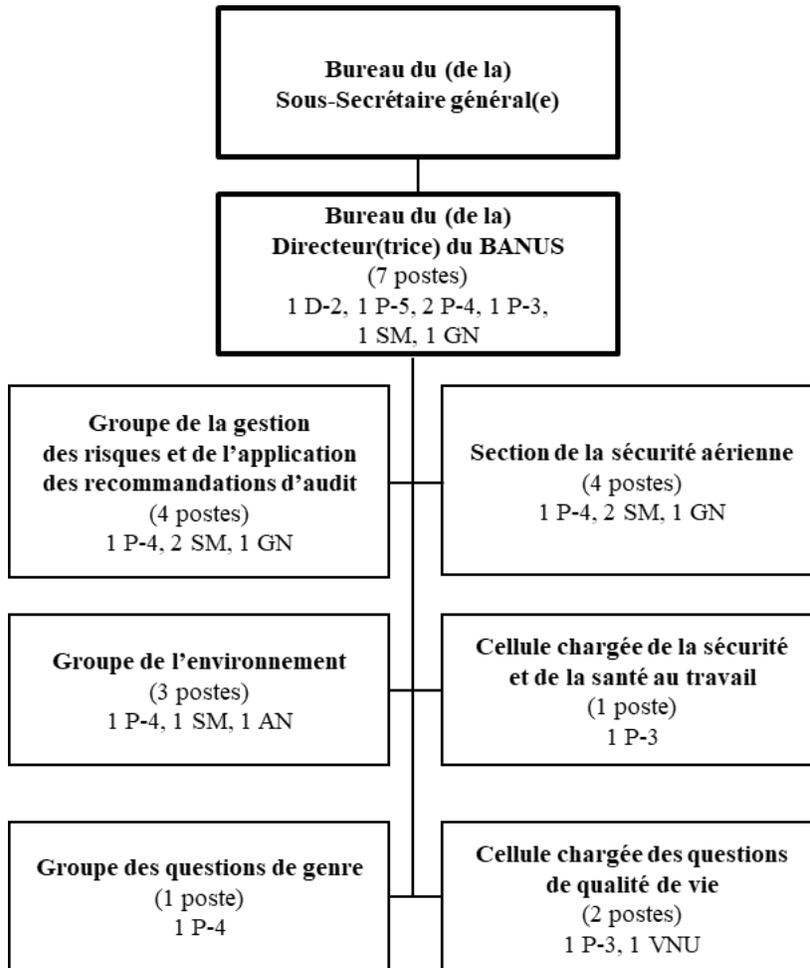


*Abréviations* : AN = administrateur(trice) recruté(e) sur le plan national ; GN = agent(e) des services généraux recruté(e) sur le plan national ; SM = agent(e) du Service mobile ; SSG = Sous-Secrétaire général(e) ; VNU = Volontaires des Nations Unies ; 1°C = 1<sup>re</sup> classe.

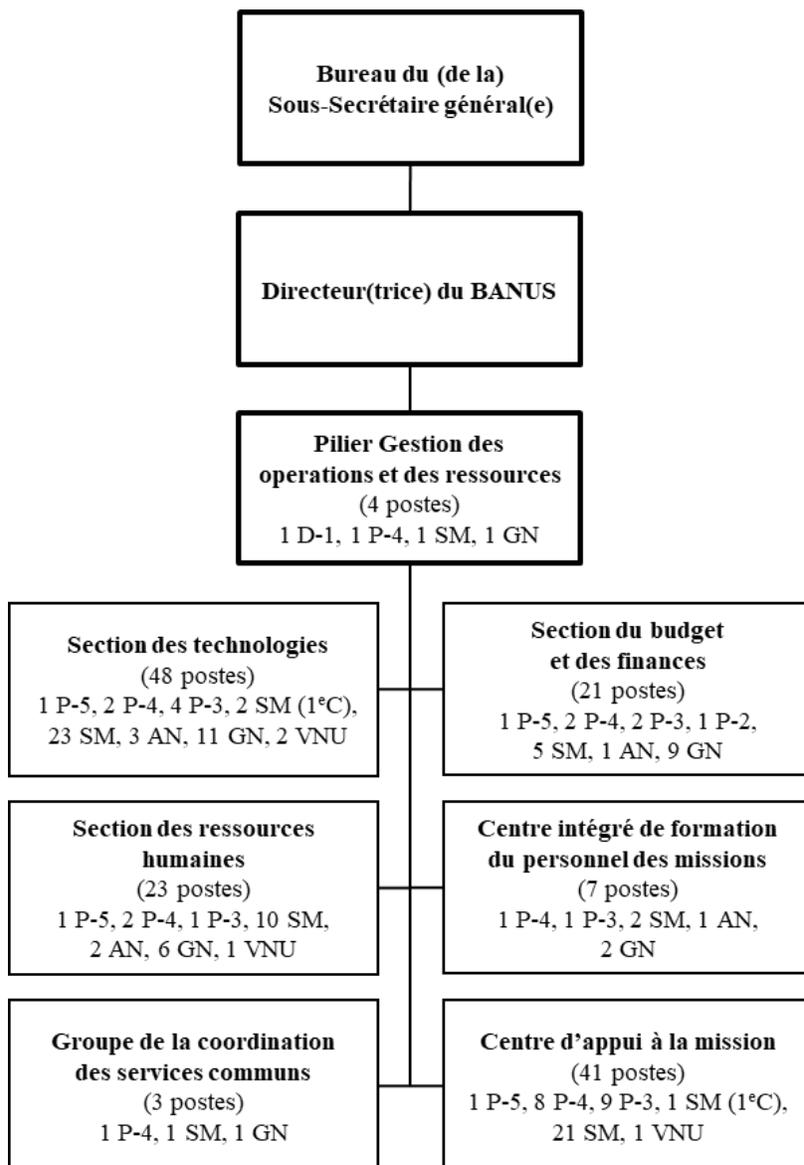
## B. Bureau du (de la) Sous-Secrétaire général(e) (79 postes)



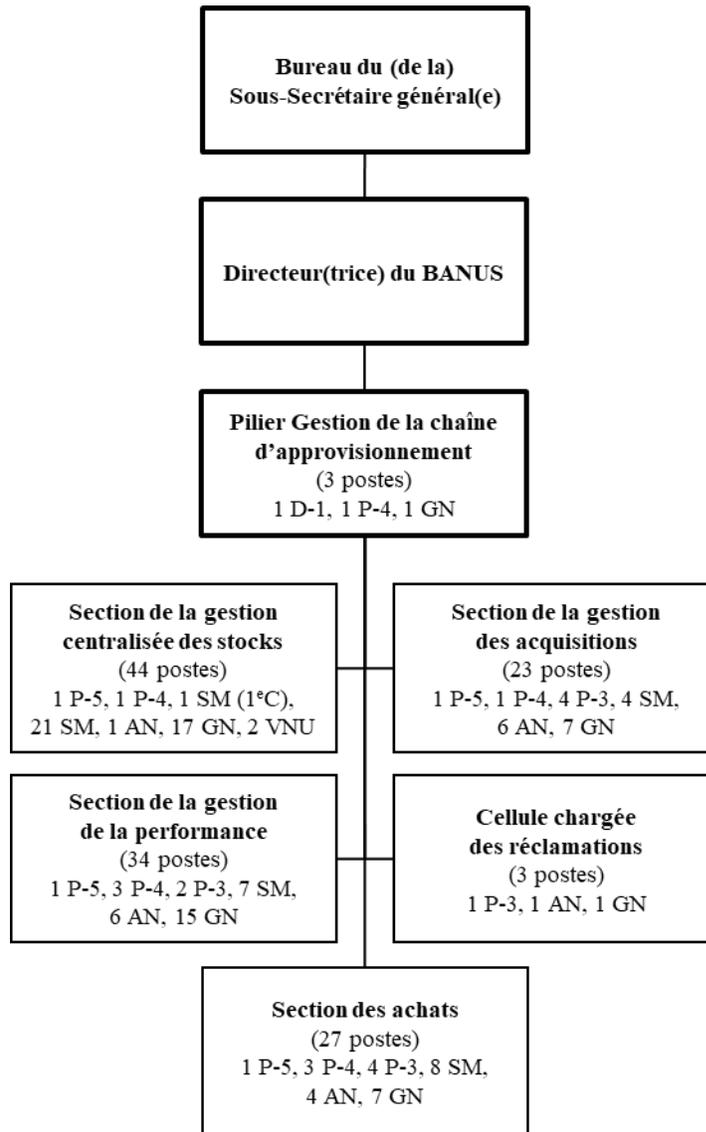
**C. Directeur(trice) du Bureau d'appui des Nations Unies en Somalie  
(22 postes)**



### D. Pilier Gestion des opérations et des ressources (147 postes)



### E. Pilier Gestion de la chaîne d'approvisionnement (134 postes)



## F. Pilier Gestion de la prestation de services (193 postes)

